



INFORMATIONS RELATIVES A DES ACTIVITES DE PECHE INN PRESUMEES

Préparé par le Secrétariat de la CTOI, 13 avril 2023

OBJECTIF

Porter à l'attention du Comité d'Application les informations émanant du Panama concernant les navires HONGDONGFISHERY 12 et LEXMAR009, précédemment immatriculés au Panama, ainsi que les mesures prises par les CPC, pendant la période intersessions, pour remédier aux pratiques ou activités de pêche qui portent vraisemblablement atteinte à l'efficacité des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission des Thons de l'Océan Indien.

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU SECRETARIAT DE LA CTOI

1. Informations concernant deux navires précédemment sous pavillon panaméen, communiquées par la France (TOM) au Comité d'Application de la CTOI (CdA19) à travers le document [IOTC-2022-CoC19-07d_Rev1](#), au mois d'avril 2022.
 - [Pièce jointe 1](#) - Informations concernant les navires HONGDONGFISHERY 12 et LEXMAR009.
2. Informations concernant cinq navires sous pavillon sri lankais, communiquées par le Royaume-Uni au mois de mars 2023. Les pièces jointes comportent également des informations transmises par le Sri Lanka en ce qui concerne les mesures prises à l'encontre des propriétaires/capitaines des navires.
 - [Pièce jointe 2](#) – Informations concernant les navires IMULA-0680-CHW (SUBASHI DUWA), IMULA-1853-MTR, SUBASHI DUWA 1, IMULA-2044-MTR (NATALIA) et IMULA-0869-CHW (HOLLY TRINITY).
3. Informations concernant un navire sous pavillon indien et inclus dans la liste des navires INN, communiquées par le Royaume-Uni au mois de mars 2023.
 - [Pièce jointe 3](#) – Informations concernant le navire IND-TN-15-MM-9070 (AVE MARIYA).

RECOMMANDATION/S

Que le CdA20 :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2023-CoC20-08, qui fournit des informations contextuelles supplémentaires sur les activités de deux navires précédemment sous pavillon panaméen dans les eaux de la France (TOM) et qui décrit également plusieurs cas d'activités de pêche illicite alléguées ayant eu lieu dans la zone CTOI.
- 2) **PRENNE NOTE** des mesures prises par le Sri Lanka à l'encontre des propriétaires/capitaines des navires impliqués dans ces cas.
- 3) **NOTE** que l'Inde n'a fourni aucune information au Secrétariat de la CTOI sur le cas se rapportant au navire inclus dans la Liste des navires INN, IND-TN-15-MM-9070 (AVE MARIYA).
- 4) **RECOMMANDE** que l'Inde fournisse au Comité d'Application des informations sur les actions qu'elle a engagées à l'encontre du propriétaire/capitaine du navire inclus dans la Liste INN, IND-TN-15-MM-9070 (AVE MARIYA), depuis son inscription dans la Liste INN de la CTOI en mai 2022 et sur les mesures prises depuis que le Secrétariat de la CTOI l'a informé que le navire continuait à s'engager dans des pratiques de pêche illicite dans la zone CTOI.

- 5) **RECOMMANDE** que le Sri Lanka tienne les CPC informées des avancées et des conclusions des poursuites engagées à l'encontre du propriétaire/capitaine des cinq navires sri lankais répertoriés dans le présent document.
- 6) **RECOMMANDE** que les CPC continuent à soumettre au Comité d'Application les informations sur les mesures qu'elles prennent afin de lutter contre des pratiques de pêche qui portent atteinte à l'efficacité des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission des Thons de l'Océan Indien.

**AUTORITÉ DES RESSOURCES AQUATIQUES DU PANAMA
BUREAU DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Panama, le 13 janvier 2023

AG-047-2023

Cher M. O'Brien,

L'Autorité des ressources aquatiques du Panama, l'autorité compétente en charge de la gestion et de l'administration des ressources marines de notre pays, vous adresse respectueusement le présent courrier, conformément aux dispositions de la Résolution 18/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI, faisant suite aux allégations selon lesquelles les navires LEX MAR 009, OMI 9949819 et HONGDONG FISHERY-WKP-12, OMI 9949821, ont potentiellement participé à des pratiques de pêche illicites dans la ZEE de la France (Juan de Nova) alors qu'ils battaient le pavillon panaméen. En ce qui concerne ces allégations, nous souhaiterions vous informer de ce qui suit :

- Le 13 septembre 2021, les navires LEX MAR 009, OMI 9949819 et HONGDONG FISHERY-WKP-12, OMI 9949821, appartenant tous deux à WANGFESTAO-KP-PRESTAÇÃO DE SERVIÇOS, LDA, en tant que navires de récente construction, ont demandé auprès de cette Autorité l'autorisation d'obtenir un pavillon provisoire pour le trajet de livraison de ces deux navires depuis National Shipbuilding Co., Ltd, Rizhao, en Chine jusqu'à Luanda, en Angola, sans engin de pêche à bord.
- Faisant suite à la procédure de demande, conformément à nos réglementations internes, le 28 septembre 2021, les Lettres de non-opposition DCI-ARAP-206-2021 et DCI-ARAP-207-2021 ont été délivrées à LEX MAR 009 et HONGDONG FISHERY-WKP-12 respectivement, obtenant le pavillon provisoire des registres des navires battant le pavillon du Panama auprès de notre Autorité maritime.
- L'Autorité maritime du Panama a officialisé ces deux immatriculations en délivrant les documents d'immatriculation spéciaux pour la navigation D-1992-3518-PEXT au LEX MAR 009 et D-1992-3517-PEXT au HONGDONG FISHERY-WKP-12, tous deux dans l'objectif du trajet de livraison, avec une validité de 3 mois en vigueur du 30 septembre 2021 au 29 décembre 2021 (cf. Annexe 1-6).
- Le 7 mars 2022, cette Autorité a reçu une correspondance de la CTOI indiquant, conformément au paragraphe 5 de la Rés. 18/03, que ces navires avaient fait l'objet d'une observation aérienne à 13h48 UTC, le 13 décembre 2021, aux coordonnées 16°06' S – 42°01' E, à Juan de Nova, dans la ZEE française, sans avoir présenté de notification préalable d'entrée et sans avoir déclaré la quantité de poissons à bord, qu'une tentative de communication avait été réalisée sur VHF 16, sans obtenir de réponse de l'équipage, que l'infraction avait été enregistrée et qu'en outre une notification avait été émise et transmise aux autorités judiciaires françaises.
- Cette Autorité a mené les enquêtes pertinentes et les résultats indiquent que lors du trajet de livraison depuis Rizhao, en Chine jusqu'à Luanda, en Angola, les navires ont navigué dans le Canal du Mozambique. Le propriétaire du navire a affirmé qu'ils avaient accidentellement

navigué dans la ZEE française pour tenter d'éviter des vents violents étant donné que le navire HONGDONG FISHERY-WKP-12 avait une surchauffe du moteur principal, conformément au journal de bord (cf. Annexe 4-5), et que les deux navires avaient décidé de s'arrêter pendant 40 minutes environ pour permettre au moteur de se refroidir et de poursuivre la navigation afin d'arriver au port d'Inhambane au Mozambique auprès duquel ils ont obtenu un document de départ pour la navigation (cf. Annex 7-8), arrivant finalement en Angola le 31 décembre 2021.

- Les navires n'étaient pas équipés d'engin de pêche, d'après l'examen des tracés et positions de la rencontre entre les deux navires, aucune activité de pêche illicite n'a été enregistrée dans la ZEE française.
- Après expiration des deux documents d'immatriculation provisoire de navigation, lesdits navires ont cessé de battre le pavillon du Panama.

Compte tenu de ce qui précède, nous soumettons ces informations à la Commission de la CTOI pour examen et restons à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires jugées nécessaires en vue de coopérer avec les mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

Je saisis cette opportunité pour réitérer à la Commission l'expression de notre plus haute considération et de notre profond respect.

FLOR TORRIJOS
Administrateur général

À l'attention de
M. CHRISTOPHER O'BRIEN
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien Seychelles

CC: M. Gerard Domingue, Responsable d'application de la CTOI FT/YV/vq

FT/YV/vq



DIRECTORATE GENERAL OF MERCHANT MARINE / DIRECCION GENERAL DE MARINA MERCANTE
 INTERNATIONAL SERVICE / SERVICIO INTERNACIONAL

IMO NUMBER Número OMI	REGISTRATION No. Número Oficial	Call Sign Distrito de Llamada
9949819	D-1992-3518-PEXT	HOA7921

Issued under Law N° 57 dated August 6th, 2008 / Expedido bajo Ley No. 57 de 6 de agosto de 2008.

NAVIGATION SPECIAL REGISTRY / PATENTE ESPECIAL DE NAVEGACIÓN

Vessel's Information / Información de la Nave

Name of Vessel / Nombre del Buque		Type Vessel / Tipo de Buque			
LEX MAR 009		BUQUE PESQUERO(FISHING VESSEL)			
Registered Owner / Propietario					
WANGFESTAO-KP-PRESTACAO DE SERVICIOS, LDA					
Resident Agent / Agente Residente			Radio Accounting Authority / Autoridad de Cuentas de Radio		
DIAZ Y DE LEON			PRIVATE CORRESPONDENCE		
Former Name / Nombre Anterior			Previous Flag / Nacionalidad a la que Renuncia		
NEW BUILDING / NUEVA CONSTRUCCION			NEW BUILDING / NUEVA CONSTRUCCION		
Built in / Construido en	Builders / Constructores	Hull Material / Material del casco	Keel Laid / Puente de Quilla	Construction Year / Año de Construcción	
CHINA	RIZHAO HONGRUN INTERNATIONAL SHIPBUILDING CO., LTD.	STEEL	2021	2021	
Length / Eslora	Breadth / Manga	Depth / Puntal	GRT / TB	NRT / TN	Deadweight / Peso Muerto
30.12 MTS	6.00 MTS	2.90 MTS	132.00	48.00	*****
PROPULSION SYSTEM / SISTEMA DE PROPULSION					
Type of Engine / Tipo de Máquina	Vessel Speed / Velocidad del Buque	Manufacturer & Cylinders / Fabricantes y Cilindros	Engine Power / Potencia de la Máquina		
DIESEL	10.5 NUDOS	CNPC JICHAI POWER COMPANY LIMITED UNO (1) DE SEIS (6) CYLS	UNO (1) DE 532.17 HP / 397.00 KW		
Issuance Date / Fecha de Expedición			Expiration Date / Fecha de Expiración		
SEPTEMBER 30, 2021 / 30 DE SEPTIEMBRE DE 2021			DECEMBER 29, 2021 / 29 DE DICIEMBRE DE 2021		
Place of Issuance / Lugar de Emisión			Fee / Derechos		
PANAMA			RO No. 10207831A del 30 de septiembre de 2021		

REMARKS / OBSERVACION			
This navigation registry is exclusively to perform a voyage for Esta Patente de Navegación, es exclusivamente para realizar un viaje para			
Scraping / Desgase	Delivery / Entrega	Testing / Prueba	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PORT OF EXIT PUERTO DE SALIDA	RIZHAO, CHINA		
LAND PORT PUERTO DE LLEGADA	LUANDA, ANGOLA		



ING. RAFAEL N. CIGARRUISTA G.
 OFFICER SIGNATURE / FIRMA DEL FUNCIONARIO

UTN: SREGLC-8273894

001219291



DIRECTORATE GENERAL OF MERCHANT MARINE | DIRECCION GENERAL DE MARIPOSA
 INTERNATIONAL SERVICE & SERVICIO INTERNACIONAL

TYPE OF VESSEL CLASE DE BUQUE
FV

LICENSE N° LICENCIAN°
20315

SMSSM /MMSI
352980845

UCENCIA PROVISIONAL DE ESTACION DE RADIO/ RADIO STATION PROVISIONAL LICENSE

VESSEL NAME BUQUE	CALL SIGN DISTINTIVO DE LLAMADA	SELECTIVE CALL LLAMADA SELECTIVA	GRT TONELAJE BRUTO
LEX MAR 009	HOA7921	*****	132.00
ACCOUNTING AUTHORITY AND ADDRESS AUTORIDAD ENCARGADA DE LA CONTABILIDAD 000- PRIVATE CORRESPONDENCE -	CONCESSIONARY AND ADDRESS CONCESIONARIO Y DOMICILIO WANG FESTAO-KP-PRESTACAO DE SERVICOS, LOA ESTRADA DA SONANGOL-BAIRRO CAUILA, NO. S/N PORTO AMBOIM, KWANZA SUL, ANGOLA		TYPE OF SERVICE CATEGORIA DE SERVICIO 1a CV H24
OWNER AND ADDRESS PROPIETARIO Y DOMICILIO WANGFESTAO-KP-PRESTACAO DE SERVICOS, LOA - ESTRADA DA SONANGOL-BAIRRO CAUILA, NO. S/N PORTO AMBOIM, KWANZA SUL, ANGOLA			
REMARKS/ OBSERVACIONES PUERTO DE SALIDA: RIZHAO, CHINA, PUERTO DE ARRIBO: LUANDA, ANGOLA.			

Issued / Expedida SEPTEMBER 30, 2021 / 30 DE SEPTIEMBRE DE 2021

Expiration / Valida DECEMBER 29, 2021 / 29 DE DICIEMBRE DE 2021

Fees / Derechos RO No. 10207831A del 30 de septiembre de 2021

ING. RAFAEL N. CIGARRUISTA G.
OFFICER SIGNATURE
FIRMA DEL FUNCIONARIO



001219289



UTI: SRADLC-8273895



001219289



DIRECTORATE GENERAL OF MERCHANT MARINE / DIRECCION GENERAL DE MARINA MERCANTE

INTERNATIONAL SERVICE /SERVICIO INTERNACIONAL

IMO NUMBER Número OMI	REGISTRATION No. Número Oficial	Call Sign Distintivo de Llamada
9949821	D-1992-3517-PEXT	HOA7920

Issued under Law N° 57 dated August 6th, 2008 / Expedido bajo Ley No. 57 de 6 de agosto de 2008.

NAVIGATION SPECIAL REGISTRY / PATENTE ESPECIAL DE NAVEGACIÓN

Vessel's Information / Información de la Nave

Name of Vessel / Nombre del Buque		Type Vessel / Tipo de Buque			
HONGDONG FISHERY-WKP-12		BUQUE PESQUERO (FISHING VESSEL)			
Registered Owner / Propietario					
WANGFESTAO-KP-PRESTACAO DE SERVICOS, LDA					
Resident Agent / Agente Residente			Radio Accounting Authority / Autoridad de Cuentas de Radio		
DIAZ Y DE LEON			PRIVATE CORRESPONDENCE		
Former Name / Nombre Anterior			Previous Flag / Nacionalidad a la que Renuncia		
NEW BUILDING / NUEVA CONSTRUCCION			NEW BUILDING / NUEVA CONSTRUCCION		
Built in / Construido en	Builders / Constructores		Hull Material / Material del casco	Keel Laid / Puente de Quilla	Construction Year / Año de Construcción
CHINA	RIZHAO HONGRUN INTERNATIONAL SHIPBUILDING CO., LTD.		STEEL	2021	2021
Length / Eslera	Breadth / Manga	Depth / Punta	GRT / TB	NRT / TN	Deadweight / Peso Muerto
30.12 MTS	6.00 MTS	2.90 MTS	132.00	48.00	*****
PROPULSION SYSTEM / SISTEMA DE PROPULSION					
Type of Engine / Tipo de Máquina	Vessel Speed / Velocidad del Buque		Manufacturer & Cylinders / Fabricante y Cilindros		Engine Power / Potencia de la Máquina
DIESEL	10.5 NUDOS		CNPC JICHAI POWER COMPANY LIMITED UNO (1) DE SEIS (6) CYLS		UNO (1) DE 532.17 HP / 397.00 KW
Issuance Date / Fecha de Expedición			Expiration Date / Fecha de Expiración		
SEPTEMBER 30, 2021 / 30 DE SEPTIEMBRE DE 2021			DECEMBER 29, 2021 / 29 DE DICIEMBRE DE 2021		
Place of Issuance / Lugar de Emisión			Fees / Derechos		
PANAMA			RO No. 10207832A del 30 de septiembre de 2021		

REMARKS / OBSERVACION

This navigation registry is exclusively to perform a voyage for
 Esta Patente de Navegación, es exclusivamente para realizar un viaje para

PORT OF EXIT / PUERTO DE SALIDA RIZHAO, CHINA

LAND PORT / PUERTO DE LLEGADA LUANDA, ANGOLA

Scraping /
Degraace

Delivery /
Entrega

Testing /
Prueba

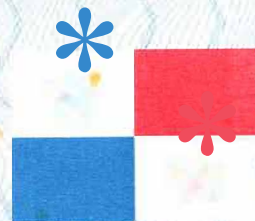
ESTA PATENTE NO CONSTITUYE LICENCIA DE PESCA Y EN EL CASO QUE LA NAVE REQUIERA REALIZAR ACTIVIDADES DE PESCA, DEBE TENER ABORDO LA LICENCIA DE PESCA VIGENTE Y/O AUTORIZACION PREVIA OTORGADA POR LA ARAP. / THIS PATENT DOES NOT

ING. RAFAEL N. CIGARRUISTA G.
 OFFICER SIGNATURE / FIRMA DEL FUNCIONARIO



UTN: SREGLC-8273897

001219290



TYPE OF VESSEL CLASE DE BUQUE
FV

LICENSE N° LICENCIA N°
20314

SMSSM /MMSI
352980844

LICENCIA PROVISIONAL DE ESTACION DE RADIO/ RADIO STATION PROVISIONAL LICENSE

VESSEL NAME BUQUE	CALL SIGN DISTINTIVO DE LLAMADA	SELECTIVE CALL LLAMADA SELECTIVA	GRT TONELAJE BRUTO
HONGDONG FISHERY-WKP-12	HOA7920	132.00
ACCOUNTING AUTHORITY AND ADDRESS AUTORIDAD ENCARGADA DE LA CONTABILIDAD 000 - PRIVATE CORRESPONDENCE -	CONCESSIONARY AND ADDRESS CONCESIONARIO Y DOMICILIO WANGFESTAO-KP-PRESTACAO DE SERVICOS, LOA ESTRADA DA SONANGOL-BAIRRO CAUILA, NO. S/N PORTO AMBOIM, KWANZA SUL, ANGOLA		TYPE OF SERVICE CATEGORIA DE SERVICIO 1a CV H24
OWNER AND ADDRESS PROPIETARIO Y DOMICILIO WANGFESTAO-KP-PRESTACAO DE SERVICOS, LOA - ESTRADA DA SONANGOL-BAIRRO CAUILA, NO. S/N PORTO AMBOIM, KWANZA SUL, ANGOLA			
REMARKS/ OBSERVACIONES PUERTO DE SALIDA: RIZHAO, CHINA, PUERTO DE ARRIBO: LUANDA, ANGOLA.			

Issued / Expedida SEPTEMBER 30, 2021 / 30 DE SEPTIEMBRE DE 2021

Expiration / Valida DECEMBER 29, 2021 / 29 DE DICIEMBRE DE 2021

Fees / Derechos RO No. 10207832A del 30 de septiembre de 2021

ING. RAFAEL N. CIGARRUISTA G.
OFFICER SIGNATURE
FIRMA DEL FUNCIONARIO

II

001219288-000



UTN SRADLC-8273898



001219288



PANAMA MARITIME AUTHORITY

Technical Office - Segumar - Panama



Pan Canal Plaza Building (Albrook), Omar Torrijos Herrera Avenue, Albrook,
Ancon Borough, Panama.

Tel.: +(507) 501-5348

E-mail: authorizations@segumar.com

conditionals@segumar.com

extensions@segumar.com

TO: Whom it may concern

CC: PANAMA SHIPPING REGISTRAR INC.(PSR)

DATE: October 12, 2021

FROM: DIRECTORATE GENERAL OF MERCHANT MARINE, SEGUMAR - PANAMA

SUBJ: M/V: HONGDONG FISHERY-WKP-12 IMO: 9949821 CALL SIGN: HOA7920 GRT: 132

SINGLE VOYAGE FOR DELIVERY - AUTHORIZATION LETTER

OUR REF: SEG-018974

.....

This Administration authorizes the captioned vessel to perform one Direct Single Voyage with its own engine in Ballast condition, without passengers and cargo from **Rizhao, China** to **Luanda, Angola** allowing the vessel to perform this delivery voyage. **PSR** is responsible to complete necessary assessment and confirm that there is no hull or serious structure outstanding and vessel is fit and able to proceed with planed voyage before **December 20th, 2021**.

We understand that **PSR** confirm that vessel must stay in a seaworthy condition through a seaworthiness certificate **No. 21-CN43-1527-P** and complying with the international safety standards to carry out the intended voyage, including that vessel has MSM Certificate valid for the required voyage period Any Statutory Conditional certificate will issued by **PSR** valid solely for this voyage, if needed.

The company shall ensure that the vessel is maintained in conformity with the mandatory regulations, including complying necessary MSMC, a checklist for the shipboard operation concerning to the safety of the crewmembers, vessel integrity and environment protection and necessary measure has been taken in order to evaluate anticipate and any possible risk can compromise entire safe voyage.

This Administration request to all port authorities well cooperation and understanding of this statement, meanwhile the subject vessel is arriving, staying and departure from port.

This authorization is valid until **December 20th, 2021** or when vessel enter port facility within this period

NOTE: it is understood that this authorization shall not be considered as a "release authorization" in case of a PSC detention. In such case, class surveyor/owner should liaise directly with PSC authorities.

This authorization expires on **December 20, 2021**

Please notify all concerned parties accordingly.

Best Regards,



Eng. Josue Lopez

Technical Officer

Segumar - Panama

Panama Maritime Authority



WANG FESTAO — KP LDA

WANG FESTAO — KP LIMITADA

À l'attention de la CTOI,

Nous certifions, par la présente, la livraison des navires de pêche de notre entreprise HONGDONG FISHERY- WKP-12 et LEX MAR009, depuis Rizhao, en Chine jusqu'en Angola. Au cours du trajet, ils ont accidentellement navigué dans la Zone Économique Exclusive du pays afin d'éviter des vents violents, et nous vous prions de bien vouloir comprendre la situation. Ces deux navires de pêche n'étaient pas équipés d'engin ou de filet de pêche et ne se sont pas livrés à des activités de pêche illicites. Le navire HONGDONG FISHERY-WKP-12 a navigué à 12h15, le 13 décembre 2021, dans la ZEE française, à JUAN DE NAVA (16°06' S – 42°01' E) en raison d'une température excessivement élevée (83 degrés) du moteur principal ; à 12h55, le navire s'est arrêté pour refroidir le moteur et a quitté les lieux. Le navire y est resté pendant 40 minutes tandis que le LEX MAR009 l'attendait et quitté les lieux au même moment.

A1 - sede- LUANDA

ANENIDA COMANDANTE FIDEL DE CASTRO RUA

(SHOPPING CIDADE DA CHINA),N° 14-1

MUNICÍPIO VIANA PROVÍNCIA LUANDA
IOTC-942828896-N1F-6417637599

EMAIL: wangfestao2018@gmail.com



韦晓静
weixiaojing

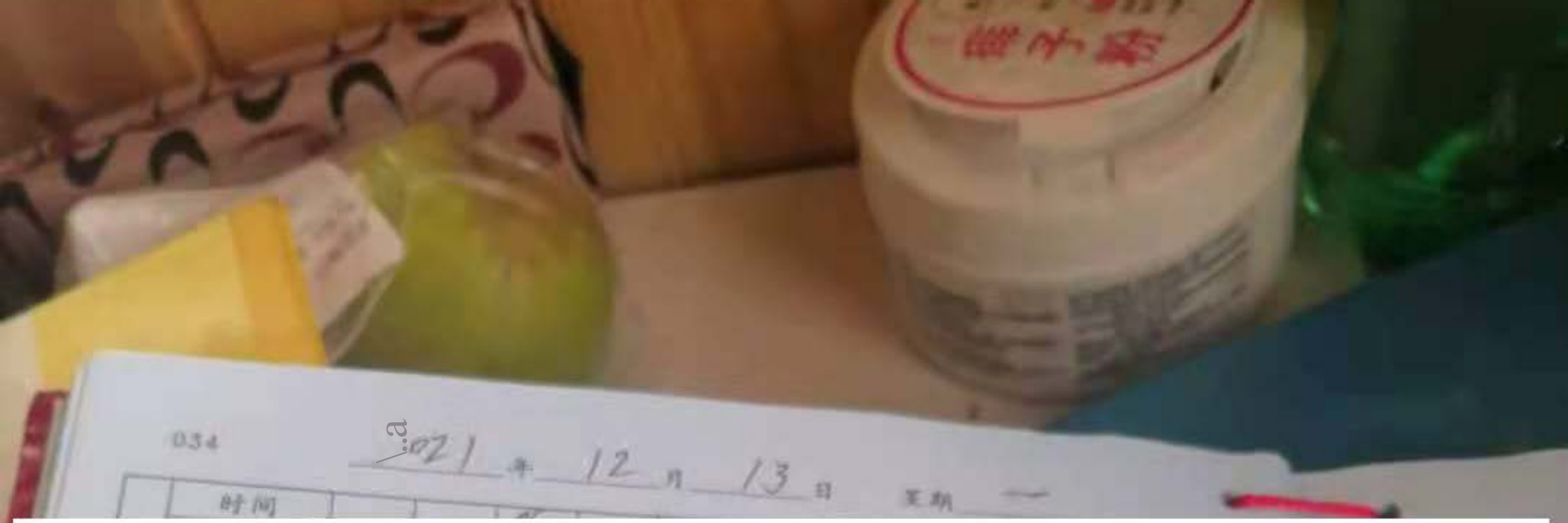


Image du journal de bord éditée pour raison de confidentialité.

第_____航次 自_____迄_____停泊港名_____

Image du journal de bord éditée pour raison de confidentialité.

DEFERIDO

Inhambane... 17 de 12 2021...

Exmo. Sr. Administrador Marítimo de Inhambane

De nacionalidade... Panama... de que é Comandante... Hongkong Fishery WKP-12... Requerer a V. Excia que lhe mande passar a certidão em como a dita embarcação, está desembaraçada pela Administração Marítima, por respectivo Comandante haver cumprido todos os preceitos regulamentares.

Pede a V. Excisa Deferimento O Agente

REPÚBLICA DE MOÇAMBIQUE
MINISTÉRIO DOS TRANSPORTES E COMUNICAÇÕES
INSTITUTO NACIONAL DA MARINHA
ADMINISTRAÇÃO MARÍTIMA DE INHAMBANE
DESEMBARAÇO MARÍTIMO - CERTIDÃO DE SAÍDA
(MARITIME CLEARANCE)

Amido ehande A.ifo... Oficial da Administração Marítima de Inhambane (Officer of the Maritime Administration from)

Inhambane Certifico em virtude do despacho do Administrador Marítimo lançado no respectivo requerimento (Certify that upon the Maritime Administrator's approval which was noted on the respective application)

Que a embarcação mercante HONGKONG FISHERY WKP-12 de 132.00 Toneladas brutas (The merchant vessel) (of) (Gross tons). De nacionalidade Panama com o porto de registo em WANGTES TAO - KIP (Nationality) (Port of registry) De que é o Comandante Liang Qiande Está desembaraçada para seguir a viagem (Under master marine) (Is duly cleared to proceed her voyage)

Às 06 h 00 m do dia 19 de 12 2021 Para o porto de Luanda, Angola por o (At) (of day) (To next port of)

Respectivo Comandante haver cumprimento todos os preceitos regulamentos. (After it's captain has fulfilled all regulatory precepts) E para constar se passou o presente desembaraço marítimo que vai por mim assinado e firmado com selo desta Administração Marítima. (To witness, the present maritime clearance was issued and by me sealed with the stamp in use in this Office)

Emitido em Inhambane, aos 17 de Dezembro de 2021 (Issued at) - (On the)




DEFERIDO

Inhambane.....17.....de.....12.....2021.....

Exmo. Sr. Administrador Marítimo de Inhambane

..... Agente de navio..... Lex Mar 009
De nacionalidade Panamá..... de que é Comandante.....
Requerer a V. Excia que lhe mande passar a certidão em como a dita embarcação, está desembarçada pela
Administração Marítima, por respetivo Comandante haver cumprido todos os preceitos regulamentares.
Inhambane,.....17.....de.....12.....de 2021.

Pede a V. Excisa Deferimento
O Agente


REPÚBLICA DE MOÇAMBIQUE
MINISTÉRIO DOS TRANSPORTES E COMUNICAÇÕES
INSTITUTO NACIONAL DA MARINHA
ADMINISTRAÇÃO MARÍTIMA DE INHAMBANE
DESEMBARÇO MARÍTIMO - CERTIDÃO DE SAÍDA
(MARITIME CLEARANCE)

Amido Chande Alifo

....., Oficial da Administração Marítima de
(Officer of the Maritime Administration from)

Inhambane Certifico em virtude do despacho do Administrador Marítimo lançado no respetivo
requerimento
(Certify that upon the Maritime Administrator's approval which was noted on the respective
application)

Que a embarcação mercante..... Lex Mar 009..... de 132:00..... Toneladas brutas (The merchant
vessel) (of) (Gross tons). De nacionalidade Panamá..... com o porto de registo em
WANG FESTAO - KP..... (Nationality) (Port of registry)
De que é o Comandante..... Jiang Fuxiu..... Está desembarçada para seguir a
viagem
(Under master marine) (Is duly cleared to proceed her
voyage)

Às 06..... h..... 00..... m do dia 19..... /..... 12..... /..... 2021..... Para o porto de
Luanda, Angola..... por o
(At) (of day) (To next port of)

Respetivo Comandante haver cumprido todos os preceitos regulamentares.
(After it's captain has fulfilled all regulatory precepts)

E para constar se passou o presente desembarço marítimo que vai por mim assinado e firmado com selo desta
Administração Marítima.

(To witness, the present maritime clearance was issued and by me sealed with the stamp in use in this Office)

Emitido em..... Inhambane, aos 17..... de..... Dezembro..... de 2021
(Issued at) - (On the)

Oficial devidamente autorizado
(officer duly authorized)



De :

Envoyé le : 9 avril 2023 11:52

À: IOTC-Secretariat <IOTC-Secretariat@fao.org>

Cc:

Objet : Re : CTOI : Demande d'informations sur les navires HONGDONGFISHERY12 et LEXMAR 009

Cher Mr O'Brien,

Je vous remercie pour vos informations, nous avons mené une enquête basée sur les informations fournies avec le document IOTC-2023-CoC20-08 et d'autres sources.

D'après notre enquête, les deux navires mentionnés ne figurent ni dans notre liste des navires autorisés ni dans les AFV de la CTOI même si ces navires ont été construits en Chine.

Le propriétaire WANGFESTAO-KP-PRESTACAO DE SERVICOS n'est pas une entreprise de pêche chinoise, de sorte que le gouvernement chinois n'a aucune obligation ni aucun droit de le placer sous surveillance.

Nous avons pris acte des explications fournies par l'Autorité du Panama, incluses dans le document IOTC-2023-CoC20-08. Toutefois, d'après notre enquête, ces 2 navires ne battaient pas le pavillon de la Chine.

Nous remercions le Secrétariat pour les efforts déployés dans l'enquête et nous nous tenons à votre disposition pour vous prêter assistance.

Cordialement,

Division des pêches en eaux lointaines

Bureau des pêches

Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales



British Indian Ocean Territory Administration
Foreign, Commonwealth and Development Office
London SW1A 2AH

10 février 2023

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahé
Seychelles

cc. Dr Indra Jaya, Président du Comité d'Application ; M. Zahor El Kharousy, Vice-président du CdA ;
M. Susantha Kahawatta et Mme Kalyani Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

Cher Dr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI: Trois navires sous pavillon sri lankais: IMULA0680CHW (Subashi Duwa) ; IMULA1853MTR ; et Subashi Duwa 1

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, des Formulaires CTOI de déclaration d'activité illicite complétés ainsi que les preuves à l'appui : activité de pêche INN dans les eaux du TBOI ; pêche à l'encontre des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI de la part des navires sous pavillon sri lankais IMULA0680CHW (Subashi Duwa) et IMULA1853MTR. Un formulaire de déclaration pour le navire Subashi Duwa 1 est également joint à la présente. Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ces navires ont été signalés aux autorités sri lankaises en leur demandant d'enquêter sur les activités des navires, de communiquer les détails de leurs déplacements dans les eaux du TBOI à partir de leurs Systèmes de Surveillance des Navires et de prendre les mesures appropriées à l'encontre du propriétaire/capitaine en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Les navires IMULA0680CHW (Subashi Duwa) et IMULA1853MTR figuraient dans le Registre CTOI des navires autorisés (RNA) sous le numéro 16008 avec une autorisation jusqu'au 14 décembre 2022 et sous le numéro 1755 avec une autorisation jusqu'au 28 avril 2023, respectivement.
- Les détails de l'autorisation du Subashi Duwa 1 sont inconnus.
- Ces navires ont été enregistrés par un navire militaire dans les eaux du TBOI et signalés à l'Officier principal de protection des pêches le 5 juillet 2022. IMULA0680CHW (Subashi Duwa) a été observé pêchant illégalement sans licence dans les eaux du TBOI et avait calé quatre filets dans l'eau lors de l'observation. IMULA1853MTR a été observé pêchant illégalement sans licence dans les eaux du TBOI et avait calé plusieurs filets dans l'eau lors de l'observation. Aucune preuve directe d'activité INN n'a été observée pour le Subashi Duwa 1.
- Le RU a signalé ces navires au Sri Lanka le 7 juillet 2022. Le Sri Lanka a confirmé que les navires IMULA0680CHW (Subashi Duwa) et IMULA1853MTR étaient autorisés à pêcher en haute mer, en indiquant que les preuves étaient insuffisantes pour tenter des actions en

justice et que ces deux navires avaient été équipés d'un nouveau SSN. Aucune information n'a été soumise pour le Subashi Duwa 1.

Nous soumettons ces navires au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation « **a) Notification uniquement au Secrétariat. Pas d'autre action recommandée** ». Cette recommandation est formulée compte tenu du fait que le RU n'a pas procédé à un arraisonnement officiel et qu'il n'y avait pas de Rapport d'inspection officiel pour ces navires. Toutefois, le RU souhaiterait porter les éléments suivants à l'attention du Comité d'Application :

- Aucune preuve détaillée de toute enquête sur les activités de ces navires n'a été transmise au RU, simplement les informations minimales fournies à l'Appendice II du Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite. Étant donné que deux de ces navires ont été observés avec plusieurs filets dans l'eau, nous considérons que la réponse n'est pas adéquate.
- Deux navires figuraient dans le RNA de la CTOI et auraient donc dû avoir un SSN opérationnel à bord - il s'avère que cela n'était pas le cas et que le Sri Lanka a remplacé les unités de SSN. Il s'agit de deux cas parmi d'autres, notés par le RU, dans lesquels le système de Suivi, Contrôle et Surveillance et de SSN du Sri Lanka semble ne pas fonctionner. Aucune information sur le SSN n'a été fournie au RU. Le RU demande, mais reçoit rarement, des informations sur le SSN de la part du Sri Lanka en ce qui concerne les activités de ses navires dans les eaux du TBOI.

Nous invitons le Sri Lanka à expliquer comment un navire autorisé est en mesure de quitter le port sans disposer d'un SSN opérationnel, et pourquoi, en cas de panne de celui-ci lors de la sortie en mer, le navire n'a pas été rappelé au port plus tôt. Nous invitons, en outre, le Sri Lanka à expliquer au Comité d'Application l'efficacité et le fonctionnement de son système de SCS, par exemple, quelle est la proportion, à tout moment, de navires autorisés sans SSN opérationnel et quelles sont les mesures prises à cet égard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document pour information et examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



M. J. Moir Clark
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI

Pièce jointe : Formulaires CTOI de déclaration d'activité illicite, IMULA0680CHW (Subashi Duwa) ; IMULA1853MTR ; et Subashi Duwa 1



ANNEXE I FORMULAIRE CTOI DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ILLICITE

Rappelant la *Résolution CTOI 18/03* visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le RU dans le Territoire Britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable	IMULA0680CHW
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO	Inc
e	Photos du navire, si disponibles	Non
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	Inc
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	WJLS FERNANDO
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et Capitaine/Capitaine de pêche	Inc
i	Date des activités INN présumées	05/07/2022
j	Position des activités INN présumées	003 °.26' S; 069 °.28' E
k	Résumé des activités INN présumées (se reporter à la section B pour plus de détails)	h) Pêche illégale dans le TBOI sans licence k) par ex. SSN non opérationnel
l	Résumé des mesures qui ont été prises en ce qui concerne les activités de pêche INN présumées	Référence Appendice I
m	Résultat des actions prises	Référence Appendice II (Tableau 2, S/N 8)

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la Résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou a fait de fausses déclarations ; ou	
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone de compétence de la CTOI ; ou	
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	X
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	X

C. Documents associés

Appendice I – Courrier du RU adressé au Sri Lanka en date du 7 juillet 2022.

(cf. document- 20220707_BIOT_D FAR_IMULA1853MTR_IMULA0680CHW_SubashiDuwa, Annexe 1)

Appendice II - Situation des actions en justice engagées à l'encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (Tableau 2, S/N 8)

D. Actions recommandées

Actions recommandées		Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d'autre action recommandée.	X
b	Notification de l'activité illicite au Secrétariat. Notification de l'activité recommandée à l'État du pavillon	
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	

7 juillet 2022

M. Susantha Kahawatta
Directeur Général
Département des pêches et des ressources naturelles
N°10 Nouveau Secrétariat
Maligawatta, Colombo 10
E-Mail: dgdgar@gmail.com; sjksusantha@yahoo.com
cc. Kalyani Hewapathirana, Directeur des opérations hewakal2012@gmail.com
Mme. Kumari Vithana (Conseiller juridique, DFAR)
kumari.n.vithana@gmail.com
M. Jayakody (Directeur des enquêtes, DFAR)
hsfuinvestigation@gmail.com

Cher M. Kahawatta,

**Notification d'observations de navires sous pavillon sri lankais dans les eaux du TBOI, présumés être
INN : IMULA-1853- MTR, IMULA-0680-CHW et Subashi Duwa 1**

Les trois navires IMUL sous pavillon sri lankais suivants ont récemment été observés dans les eaux du TBOI :

IMULA-1853-MTR. - position Lat 03-33S Lon 069-21E. Le navire a été observé avec plusieurs filets dans l'eau et présumé être INN. Il a éteint son AIS à son approche. Le navire figure dans le Registre CTOI des navires autorisés, sous le numéro 1755 avec une autorisation jusqu'au 28 avril 2023. D'après les registres, le navire appartient et est opéré par TK ABEYSOORIYA de Senagiri, Jayabodhiya Rd, Gandara.

IMULA-0680-CHW - position Lat 03-26S, Lon 069-28E. Le navire a été observé avec quatre filets dans l'eau et présumé être INN. Ils étaient marqués avec les unités d'AIS, MMSI 417068032. Le navire figure dans le Registre CTOI des navires autorisés, sous le numéro 16008 avec une autorisation jusqu'au 14 décembre 2022. D'après les registres, le navire appartient et est opéré par WJLS FERNANDO de Srimal, Thoduwawa South, Thoduwawa.

Subashi Duwa 1 - Lat 03-33.4'S, Long 069-55.6'E. Le navire ne semble pas figurer dans la liste des navires autorisés.

En ce qui concerne notre coopération bilatérale en vue de lutter contre la pêche illicite, nous souhaiterions demander l'assistance du DFAR pour rappeler immédiatement ces navires au port et informer les autorités portuaires compétentes de la nécessité d'ouvrir une enquête. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir :

- 1) mener une enquête réglementaire sur les activités de ces navires, incluant les données de leur Systèmes de Surveillance des Navires (SSN) et nous les transmettre ;
- 2) confirmer l'identité de ces navires et la situation de leurs diverses autorisations ;
- 3) faisant suite à votre enquête, nous indiquer de façon anticipée toute action en justice à l'encontre des propriétaires et capitaines des navires que vous envisagez d'engager par le biais des autorités sri lankaises.

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à me contacter (c.mees@mrag.co.uk) ou à contacter M. John Pearce (j.pearce@mrag.co.uk). Nous comptons sur votre coopération continue dans la lutte contre les activités INN.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI

Tableau 2 - Situation des actions en justice engagées à l'encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (déclaration 70 jours avant le CdA)

S/N	Numéro d'imm./ Nom du navire	Date de détention /d'inspection	Date d'arrivée au SL	Actions initiales prises par le DFAR	Actions en justice engagées	Situation actuelle
08	IMULA0680CHW	-	25.07.2022	Aucun rapport d'inspection n'a été soumis par le TBOI.	<p>(i) Le DFAR a sollicité les rapports d'inspection auprès des autorités du TBOI, par e-mail, le 11 juillet 2022.</p> <p>(ii) Les autorités du TBOI ont indiqué que les 3 navires avaient été signalés par un navire militaire et qu'aucun rapport d'inspection n'était disponible.</p> <p>(iii) Les preuves ne sont pas adéquates pour intenter une action en justice.</p> <p>(iv) Enquête ouverte.</p>	<p>(i) Ces deux navires sont autorisés à opérer en haute mer.</p> <p>(ii) Il a été noté que le navire IMUL-A-1853MTR n'a pas transmis de rapport de transit du TBOI et le capitaine et le propriétaire ont reçu un avertissement à ce sujet.</p> <p>(iv) Les anciens dispositifs de SSN ont été retirés ; le nouveau SSN opérationnel a été installée sur deux navires.</p>



ANNEXE I FORMULAIRE CTOI DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ILLICITE

Rappelant la *Résolution CTOI 18/03* visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le RU dans le Territoire Britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable	IMULA1853MTR
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO	Inc
e	Photos du navire, si disponibles	Non
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	Inc
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	TK ABEYSOORIYA
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et Capitaine/Capitaine de pêche	Inc
i	Date des activités INN présumées	05/07/2022
j	Position des activités INN présumées	003 °.33' S; 069 °.21' E
k	Résumé des activités INN présumées (se reporter à la section B pour plus de détails)	h) Pêche illégale dans le TBOI sans licence k) SSN éteint
l	Résumé des mesures qui ont été prises en ce qui concerne les activités de pêche INN présumées	Référence Appendice I
m	Résultat des actions prises	Référence Appendice II (Tableau 2, S/N 09)

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la Résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou a fait de fausses déclarations ; ou	
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone de compétence de la CTOI ; ou	
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	X
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	X

C. Documents associés

Appendice I – Courrier du RU adressé au Sri Lanka en date du 7 juillet 2022.

(cf. document- 20220707_BIOT_DFAR_IMULA1853MTR_IMULA0680CHW_SubashiDuwa, Annexe 1)

Appendice II - Situation des actions en justice engagées à l'encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (Tableau 1, S/N 09)

D. Actions recommandées

Actions recommandées		Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d'autre action recommandée.	X
b	Notification de l'activité illicite au Secrétariat. Notification de l'activité recommandée à l'État du pavillon	
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	

M. Susantha Kahawatta
Directeur Général
Département des pêches et des ressources naturelles
N°10 Nouveau Secrétariat
Maligawatta, Colombo 10

E-Mail: dgdgar@gmail.com; sjksusantha@yahoo.com
cc. Kalyani Hewapathirana, Directeur des opérations hewakal2012@gmail.com
Mme. Kumari Vithana (Conseiller juridique, DFAR)
kumari.n.vithana@gmail.com
M. Jayakody (Directeur des enquêtes, DFAR)
hsfuinvestigation@gmail.com

Cher M. Kahawatta,

Notification d'observations de navires sous pavillon sri lankais dans les eaux du TBOI, présumés être INN : IMULA-1853-MTR, IMULA-0680-CHW et Subashi Duwa 1

Les trois navires IMUL sous pavillon sri lankais suivants ont récemment été observés dans les eaux du TBOI :

IMULA-1853-MTR. - position Lat 03-33S Lon 069-21E. Le navire a été observé avec plusieurs filets dans l'eau et présumé être INN. Il a éteint son AIS à son approche. Le navire figure dans le Registre CTOI des navires autorisés, sous le numéro 1755 avec une autorisation jusqu'au 28 avril 2023. D'après les registres, le navire appartient et est opéré par TK ABEYSOORIYA de Senagiri, Jayabodhiya Rd, Gandara.

IMULA-0680-CHW - position Lat 03-26S, Lon 069-28E. Le navire a été observé avec quatre filets dans l'eau et présumé être INN. Ils étaient marqués avec les unités d'AIS, MMSI 417068032. Le navire figure dans le Registre CTOI des navires autorisés, sous le numéro 16008 avec une autorisation jusqu'au 14 décembre 2022. D'après les registres, le navire appartient et est opéré par WJLS FERNANDO de Srimal, Thoduwawa South, Thoduwawa.

Subashi Duwa 1 - Lat 03-33.4'S, Long 069-55.6'E. Le navire ne semble pas figurer dans la liste des navires autorisés.

En ce qui concerne notre coopération bilatérale en vue de lutter contre la pêche illicite, nous souhaiterions demander l'assistance du DFAR pour rappeler immédiatement ces navires au port et informer les autorités portuaires compétentes de la nécessité d'ouvrir une enquête. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir : 1) mener une enquête réglementaire sur les activités de ces navires, incluant les données de leur Systèmes de Surveillance des Navires (SSN) et nous les transmettre ; 2) confirmer l'identité de ces navires et la situation de leurs diverses autorisations ; 3) faisant suite à votre enquête, nous indiquer de façon anticipée toute action en justice à l'encontre des propriétaires et capitaines des navires que vous envisagez d'engager par le biais des autorités sri lankaises.

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à me contacter (c.mees@mrag.co.uk) ou à contacter M. John Pearce (j.pearce@mrag.co.uk). Nous comptons sur votre coopération continue dans la lutte contre les activités INN.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI

Tableau 2 - Situation des actions en justice engagées à l'encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (déclaration 70 jours avant le CdA)

S/N	Numéro d'imm./ Nom du navire	Date de détection /d'inspection	Date d'arrivée au SL	Actions initiales prises par le DFAR	Actions en justice engagées	Situation actuelle
09	IMULA1853MTR		31.07.2022	Aucun rapport d'inspection n'a été soumis par le TBOI.	<p>(i) Le DFAR a sollicité les rapports d'inspection auprès des autorités du TBOI, par e-mail, le 11 juillet 2022.</p> <p>(ii) Les autorités du TBOI ont indiqué que les 3 navires avaient été signalés par un navire miliaire et qu'aucun rapport d'inspection n'était disponible.</p> <p>(iii) Les preuves ne sont pas adéquates pour tenter une action en justice.</p> <p>(iv) Enquête ouverte.</p>	<p>(i) Ces deux navires sont autorisés à opérer en haute mer.</p> <p>(ii) Il a été noté que le navire IMUL-A-1853MTR n'a pas transmis de rapport de transit du TBOI et le capitaine et le propriétaire ont reçu un avertissement à ce sujet.</p> <p>(iv) Les anciens dispositifs de SSN ont été retirés ; le nouveau SSN opérationnel a été installée sur deux navires.</p>



ANNEXE I
FORMULAIRE CTOI DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ILLICITE

Rappelant la *Résolution CTOI 18/03* visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le RU dans le Territoire Britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable	SUBASHI DUWA 1
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO	Inconnu
e	Photos du navire, si disponibles	Non
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	Inconnu
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	Inconnu
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et Capitaine/Capitaine de pêche	Inconnu
i	Date des activités INN présumées	05/07/2022
j	Position des activités INN présumées	003 °.33.4' S; 069 °.55.6' E
k	Résumé des activités INN présumées (se reporter à la section B pour plus de détails)	a) Ne figure dans la Liste des AFV de la CTOI h) Pêche illicite présumée dans le TBOI
l	Résumé des mesures qui ont été prises en ce qui concerne les activités de pêche INN présumées	Référence Appendice 1
m	Résultat des actions prises	Référence Appendice II Tableau 1, S/N 10

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la Résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	X
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou a fait de fausses déclarations ; ou	
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone de compétence de la CTOI ; ou	
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	X
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	

C. Documents associés

Appendice I – Courrier du RU adressé au Sri Lanka en date du 7 juillet 2022.

(cf. document- 20220707_BIOT_D FAR_IMULA1853MTR_IMULA0680CHW_SubashiDuwa, Annexe 1)

Appendice II - Situation des actions en justice engagées à l'encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (Tableau 1, S/N 10)

D. Actions recommandées

Actions recommandées		Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d'autre action recommandée.	X
b	Notification de l'activité illicite au Secrétariat. Notification de l'activité recommandée à l'État du pavillon	
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	

M. Susantha Kahawatta
Directeur Général
Département des pêches et des ressources naturelles
N°10 Nouveau Secrétariat
Maligawatta, Colombo 10

E-Mail: dgdgar@gmail.com; sjksusantha@yahoo.com
cc. Kalyani Hewapathirana, Directeur des opérations hewakal2012@gmail.com
Mme. Kumari Vithana (Conseiller juridique, DFAR)
kumari.n.vithana@gmail.com
M. Jayakody (Directeur des enquêtes, DFAR)
hsfuinvestigation@gmail.com

Cher M. Kahawatta,

Notification d'observations de navires sous pavillon sri lankais dans les eaux du TBOI, présumés être INN : IMULA-1853-MTR, IMULA-0680-CHW et Subashi Duwa 1

Les trois navires IMUL sous pavillon sri lankais suivants ont récemment été observés dans les eaux du TBOI :

IMULA-1853-MTR. - position Lat 03-33S Lon 069-21E. Le navire a été observé avec plusieurs filets dans l'eau et présumé être INN. Il a éteint son AIS à son approche. Le navire figure dans le Registre CTOI des navires autorisés, sous le numéro 1755 avec une autorisation jusqu'au 28 avril 2023. D'après les registres, le navire appartient et est opéré par TK ABEYSOORIYA de Senagiri, Jayabodhiya Rd, Gandara.

IMULA-0680-CHW - position Lat 03-26S, Lon 069-28E. Le navire a été observé avec quatre filets dans l'eau et présumé être INN. Ils étaient marqués avec les unités d'AIS, MMSI 417068032. Le navire figure dans le Registre CTOI des navires autorisés, sous le numéro 16008 avec une autorisation jusqu'au 14 décembre 2022. D'après les registres, le navire appartient et est opéré par WJLS FERNANDO de Srimal, Thoduwawa South, Thoduwawa.

Subashi Duwa 1 - Lat 03-33.4'S, Long 069-55.6'E. Le navire ne semble pas figurer dans la liste des navires autorisés.

En ce qui concerne notre coopération bilatérale en vue de lutter contre la pêche illicite, nous souhaiterions demander l'assistance du DFAR pour rappeler immédiatement ces navires au port et informer les autorités portuaires compétentes de la nécessité d'ouvrir une enquête. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir : 1) mener une enquête réglementaire sur les activités de ces navires, incluant les données de leur Systèmes de Surveillance des Navires (SSN) et nous les transmettre ; 2) confirmer l'identité de ces navires et la situation de leurs diverses autorisations ; 3) faisant suite à votre enquête, nous indiquer de façon anticipée toute action en justice à l'encontre des propriétaires et capitaines des navires que vous envisagez d'engager par le biais des autorités sri lankaises.

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à me contacter (c.mees@mrage.co.uk) ou à contacter M. John Pearce (j.pearce@mrage.co.uk). Nous comptons sur votre coopération continue dans la lutte contre les activités INN.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI

Tableau 2 - Situation des actions en justice engagées à l'encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (déclaration 70 jours avant le CdA)

S/N	Numéro d'imm./ Nom du navire	Date de détention /d'inspection	Date d'arrivée au SL	Actions initiales prises par le DFAR	Actions en justice engagées	Situation actuelle
10	Subashi Duwa 1	Les navires de pêche sri lankais sont identifiés par le numéro d'immatriculation et non par le nom donné. Les informations fournies ne sont pas adéquates pour identifier le navire à des fins d'enquête.				



British Indian Ocean Territory Administration
Foreign, Commonwealth and Development Office
London SW1A 2AH

10 février 2023

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahé Seychelles

cc. Dr Indra Jaya, Président du Comité d'Application ; M. Zahor El Kharousy, Vice-président du CdA ;
M. Susantha Kahawatta et Mme Kalyani Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

Cher Dr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMULA2044MTR (Natalia)

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite complété ainsi que les preuves à l'appui : activité de pêche INN dans les eaux du TBOI ; pêche à l'encontre de la législation des pêches sri lankaise et des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI de la part du navire sous pavillon sri lankais IMULA2044MTR (Natalia). Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le RU et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux Autorités sri lankaises en leur demandant d'enquêter sur les activités du navire et de prendre des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire IMULA2044MTR (Natalia) ne figurait pas dans le Registre CTOI des navires autorisés (RNA) et ne disposait pas d'autorisation pour pêcher en haute mer.
- Ce navire a été arraisonné et inspecté le 16 octobre 2022 et la capture incluait du listao.
- Le Sri Lanka a pris des mesures en ce qui concerne ce navire : la licence du capitaine a été suspendue pendant 6 mois, le propriétaire a réglé une sanction administrative et le navire a été rajouté à la liste des navires à risques du DFAR.

Le RU est convaincu que l'État du pavillon a pris des mesures efficaces et appliqué des sanctions d'une sévérité adéquate. Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation « **a) Notification uniquement au Secrétariat. Pas d'autre action recommandée** ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document pour information et examen du Comité d'Application. Je vous remercie.

Cordialement,

M. J. Moir Clark
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI
Pièce jointe : Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite: IMULA2044MTR (Natalia)

ANNEXE I
FORMULAIRE CTOI DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ILLICITE

Rappelant la *Résolution CTOI 18/03* visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le RU dans le Territoire Britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable	Natalia
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO	IMULA2044MTR
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, <i>cf.</i> Appendice II
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	N/A
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	Ediriweera Patabendige Ganusha, Lakjana
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et Capitaine/Capitaine de pêche	N/A
i	Date des activités INN présumées	16/10/2022
j	Position des activités INN présumées	004 °.43.91' S; 072 °.33.77' E
k	Résumé des activités INN présumées (se reporter à la section B pour plus de détails)	(a) Ne figure pas dans le RNA (h) Pêche dans les eaux d'un État côtier sans autorisation (k) Infraction aux MCG de la CTOI (par ex. SSN)
l	Résumé des mesures qui ont été prises en ce qui concerne les activités de pêche INN présumées	Signalé à l'État du pavillon (<i>cf.</i> Appendice III)
m	Résultat des actions prises	Référence Appendice IV (Tableau 2, S/N 03)

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la Résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	X
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou a fait de fausses déclarations ; ou	
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone de compétence de la CTOI ; ou	
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	X
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	X

C. Documents associés

Appendice I – Rapport d’inspection

Appendice II – Photos.

Appendice III – Notification d’enquête et demande de coopération, Courrier envoyé le 19 octobre 2023 intitulé : 20221019_BIOT_D FAR_IMUL-A-2044-MTR

Appendice IV - Situation des actions en justice engagées à l’encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (Tableau 2, S/N 03)

D. Actions recommandées

Actions recommandées		Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d’autre action recommandée.	X
b	Notification de l’activité illicite au Secrétariat. Notification de l’activité recommandée à l’État du pavillon	
c	Recommandation d’inclusion sur la Liste INN de la CTOI	

BIOT INSPECTION REPORT – 013AJK**1. SUMMARY**

Date of boarding	16/10/2022
Patrol type and number	BIOP Science Reef 2/22
Vessel name	Natalia
Vessel type	LL/GI
Vessel flag and port of reg.	Sri Lanka
Vessel Registration No.	IMUL-A-2044MTR
IOTC# (if registered)	None
Vessel Captain's name	L J P A Sampath
SFPO	Alastair King
BPV crew assisting	William Farquhar
<u>Action Taken:</u> Vessel Transiting. Informed of rules regarding BIOT MPA.	

2. INITIAL SIGHTING DETAILS (from Initial Target Sighting Form)

Date and time of first sighting	16/10/2022 14:04	(DD/MM/YY HH:MM)
Sighted by: (insert name)	SFPO Alastair King	<input checked="" type="checkbox"/> Radar Yes <input checked="" type="checkbox"/> Visual
Position of target	04.46.42 S & 072.26.12 E	
Course	305	
Speed	3.6	
Range	10.5nm	
Bearing	129	
<u>Comments:</u> On reef at Speaker Bank.		
Fisheries Pennant and Sierra Quebec 3 Raised	16/10/2022 14:27	(DD/MM/YY HH:MM)
Vessel called on VHF CH16 and MF 2182.0		(DD/MM/YY HH:MM)
Target requested to stop and prepare for boarding	16/10/2022 15:23	(DD/MM/YY HH:MM)
Response to request for boarding	NIL Response to Radio Comms. Request accepted from Captain.	

BIOT INSPECTION REPORT – 013AJK

3. LAUNCHING OF RHIB

Time RHIB launched	16/10/2022 14:56		(DD/MM/YY HH:MM)
RHIB Crew (<i>names</i>)	Stephen Pickett, Donald Macfarlane		
<u>Comments on the approach to the FV:</u>			
Approached from astern, Starboard side of FV. FV circled twice before calling captain forward to communicate intentions to him.			
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Port	PA160008	
	Starboard	PA160005	
	Stern	PA160013	
	Fishing gear	IMG_4412	
	Other	PA160006, Screenshot20221016081911, Screenshot20221016082454, Screenshot20221016093437	

4. BOARDING DETAILS

Date and time vessel boarded	16/10/2022 15:24		(DD/MM/YY HH:MM)
Position vessel boarded	Port side of FV		
BPV crew assisting	Stephen Pickett, Donald Macfarlane		
Language spoken	Poor English, Native Sinhalese		
Language Cards used Y/N	Y	Numbers used	1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15

5. CREW DETAILS

Captain's name	L J P A Sampath		
Captain's nationality	Sri Lanka		
Captain's address	52, Manuranga Royal Gardens, Batawala Kanda, Weligama		
Captain's D.o.B	01/10/1974		(DD/MM/YY)
Number of crew (inc. Captain)	6		
Nationality of Crew	Sri Lanka		
Are any crew under 18 (Y/N), if 'Y' provide details below			N
Do any crew have health issues (Y/N), if 'Y' provide details below.			N
<u>Health issue details:</u>			
	Captain ID	PA160031	

BIOT INSPECTION REPORT – 013AJK

Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Other crew ID	PA160019, PA 160021, PA 160023, PA 160025, PA 160027, PA 160030, PA 160033
	Other	PA160060, PA160017, PA160018

6. VESSEL DOCUMENTS and REGISTRATION

Vessel Name		NATALIA	
International Callsign			
Flag State		SRI LANKA	
Authorisation to Fish/Fishing Licence No.			
Valid from / to (dd/mm/yyyy)			
Port of Registration		Mirissa	
Registration Number		IMUL-A-2044MTR	
FV owner name and details (as per licence)		Ediriweera Patabendige Ganusha, Lakjana, Harbour Road, Mirissa. NIC Number 823483740V	
Fishing logbook No.			
Issuing Authority			
Date of last entry (dd/mm/yyyy)			
Position of last entry			
Boat Departure Form/Port Exit Documents (Y/N): if Y provide details of port and date of departure.			
Insurance documentation (Y/N)		Y	
Names and addresses of owners	Ediriweera Patabendige Ganusha, Lakjana, Harbour Road, Mirissa.		
Overall length (ft/m)	47.87 Ft	Engine Power (KW/hp)	230 Hp
Other paperwork:	<i>Fishing Operations License for Fishing (National Sea)</i>		
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Licence	PA160048, PA160050,	
	Logbook		
	Boat Departure/Exit		
	Other	PA160045, PA160046, PA160041, PA160042, PA160052, PA160053, PA160043.	

BIOT INSPECTION REPORT – 013AJK

7. INTERVIEW WITH CAPTAIN

Time of interview	15:45	(HH:MM)
Travelling to or from fishing grounds?		
Port and date of departure		
Total amount of fish onboard (t)		
If fish onboard where caught?		
If fish onboard when caught?		
If fish onboard how caught?		
Destination		
Next port of call		
ETA	(DD/MM/YY)	
<p><u>Comments:</u></p> <p>Unable to establish why the captain was on Speaker Bank. He did say he had a fuel problem. There was a full hold of Ice indicating he had just come from Mirissa. He did ask if he was allowed to cross. I said Yes. He was concerned about the fish onboard (5 fish onboard, 4 of which were skipjack) He stated there was no fish onboard and said that they were for food (Subsistence). The only evidence that suggests he was intending to fish would be the full hold of Ice onboard.</p>		

8. VESSEL INSPECTION

Fishing gear type	LL/GI		
<p><u>Comments</u></p> <p>All gear was stored. There was no evidence of fishing and no blood on deck</p>			
Catch onboard (estimated/reported t)	0.00		
IOTC species onboard (Y/N)	Y	Endangered species onboard (Y/N)	N
Description of catch	5 fish. 4 skipjack @ 7kg. 1 Other species at 2kg		
<p><u>Comments</u></p> <p>Subsistence fishing for food.</p>			
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Gear		PA160014
	Catch		PA160057
	Hold		PA160056
	Other		IMG_4429

BIOT INSPECTION REPORT – 013AJK

9. BIOT ORDINANCE NON-COMPLIANCE (use comments to expand where necessary)

Ordinance Section	Yes/No	Non-Compliant (X)
Section 5 (1(c)). Are there any sea cucumbers or molluscs on board?	No	
Section 6 (1(a)). Is the vessel fishing using prohibited fishing gear?	No	
Section 6 (2). Is the vessel in possession of prohibited fishing gear?	Yes	
Section 7 (1). Is the vessel fishing without a license?	Yes	
Section 9 (1). Is all fishing gear stowed and not readily available for use for fishing?	Yes	
Section 16. Has the Fisheries Protection Officer been obstructed in his/her duties by person(s) on the vessel or has that person(s) refused or neglected to comply with any order, direction or requirement given by a Fisheries Protection officer?	No	
Other:		
<u>Comments</u> No BIOT Ordinance non-compliance		

10. IOTC CMM NON-COMPLIANCE (use comments to expand where necessary)

Note: AFV (Authorised Fishing Vessel-licenced to operate in the IOTC area of competence)

IOTC Resolution	Yes/No	Non-Compliant (X)
19/04 2. Is the vessel authorised to fish in the IOTC area of competence?	No	x
19/04 11. c) For AFVs, are valid certificates of vessel registration and valid authorisation to fish/tranship present on board?		
19/04 11. d) Is the AFV engaged in or associated with IUU fishing?		
19/04 11. e) Is the AFV engaged in or associated with tuna fishing activities conducted by vessels not entered into the IOTC Record in the IOTC area of competence?		
19/04 17. a) (i). Does the fishing vessel carry a licence, permit or authorisation to fish with terms and conditions attached?	No	x
19/04 17. a) (ii). Does the vessel carry documents with the vessel name?	Yes	

BIOT INSPECTION REPORT – 013AJK

IOTC Resolution	Yes/No	Non-Compliant (X)
19/04 17. a) (iii) Does the vessel carry documents of Port of Registration and registered number?	Yes	
19/04 17. a) (iv) Does the vessel carry documents detailing its International callsign?		
19/04 17. a) (v) Does the vessel carry documents with names and addresses of owner(s) or charterer?	Yes	
19/04 17. a) (vi) Does the vessel carry documents detailing overall length?	Yes	
19/04 17. a) (vii) Does the vessel carry documents detailing engine power, in KW/horsepower?	Yes	
19/04 18. Is the vessel readily identified with markings indicating vessel name and/or callsign? (see FOA Standard Specification for the Marking and Identification of Fishing vessels).		
19/04 19. b) Are marker buoys and similar floats marked with the letter(s) and/or number(s) of the vessel (e.g. name or callsign)?	No	x
19/04 20. Does the vessel keep a bound fishing national logbook with consecutively numbered pages on board?	No	x
15/01 3. Does the logbook record data that meets the minimum requirement for data and information set out in Annex I, II		
15/03 1: Does the vessel have VMS on board?	No	x
15/03 7. and 9. (see Annex 1) Is the VMS fully operational?		
15/03 8. and 9. (see Annex 1) Is the VMS tamper resistant (not capable of being over-ridden – see 15/03 Paras 8 a) and b))		
15/03 9. Is the VMS not working due to technical failure?		
17/07 4. Does the vessel have large-scale driftnets on board (>2.5km)? (<i>12/12 binding on Pakistan</i>)	No	
12/04 8. a) Does the vessel have line cutters and turtle de-hookers on board		
19/03 3. Has the vessel retained onboard, transhipped, landed or stored any part or whole carcass of mobulid rays (Manta and devil rays)?	No	
18/02 2. Has the vessel recorded catches of blue shark in accordance with Resolution 15/01?	No	
18/05 7. Has the vessel recorded catches of Striped Marlin, Black Marlin, Blue Marlin and Sailfish in accordance with Resolution 15/01?	No	

BIOT INSPECTION REPORT – 013AJK

IOTC Resolution	Yes/No	Non-Compliant (X)
17/05 2. and 3 a) For sharks fresh (on ice) has the vessel retained all parts of the shark except heads, guts and skins, with the exception of species prohibited by IOTC?		
17/05 2 and 3 b) For sharks frozen, has the vessel retained for all sharks, fins amounting to >5% of the weight of sharks on board?		
17/05 5. Have shark fins been removed from the carcass?		
12/09 2. Are there any parts or whole carcass of thresher sharks on board?		
19/04 11. b) Does the AFV comply with all relevant IOTC CMMs?	No	x
<u>Comments</u> High Seas License may have expired. Not IOTC registered.		

11. SFPO ACTIONS TAKEN

Vessel and Master detained and escorted to DG	
FPN issued and catch and gear seized	
IOTC Reporting Form to be completed	
Master given verbal warning and released	
No further action, vessel released	
<u>Comments:</u> Vessel transiting. Told to put AIS on.	

12. DISEMBARKATION and RECOVERY

Time FV disembarked	16:00	(HH:MM)
Time RHIB recovered to the BPV	16:08	(HH:MM)
<u>Comments:</u>		

13. VESSEL RECORDS and HISTORY

Vessel on IOTC register (Y/N)	N	IOTC number	
Date authorised from		Date authorised to	

BIOT INSPECTION REPORT – 013AJK

Vessel currently authorised to fish in IOTC area of competence (Y/N)		N
Version of IOTC database referenced:		Updated record 20220906_BIOT_Edited_AW
Vessel previously boarded (Y/N)	N	Inspection report ID
Master previously boarded (Y/N)	N	Inspection report ID
Owner previously boarded (Y/N)	N	Inspection report ID
Crew previously boarded (Y/N)	N	Inspection report ID
<u>Comments:</u> 		

Alastair King

17/10/2022

BIOT Senior Fisheries Protection Officer

Figure 1. Position du FV *Natalia*

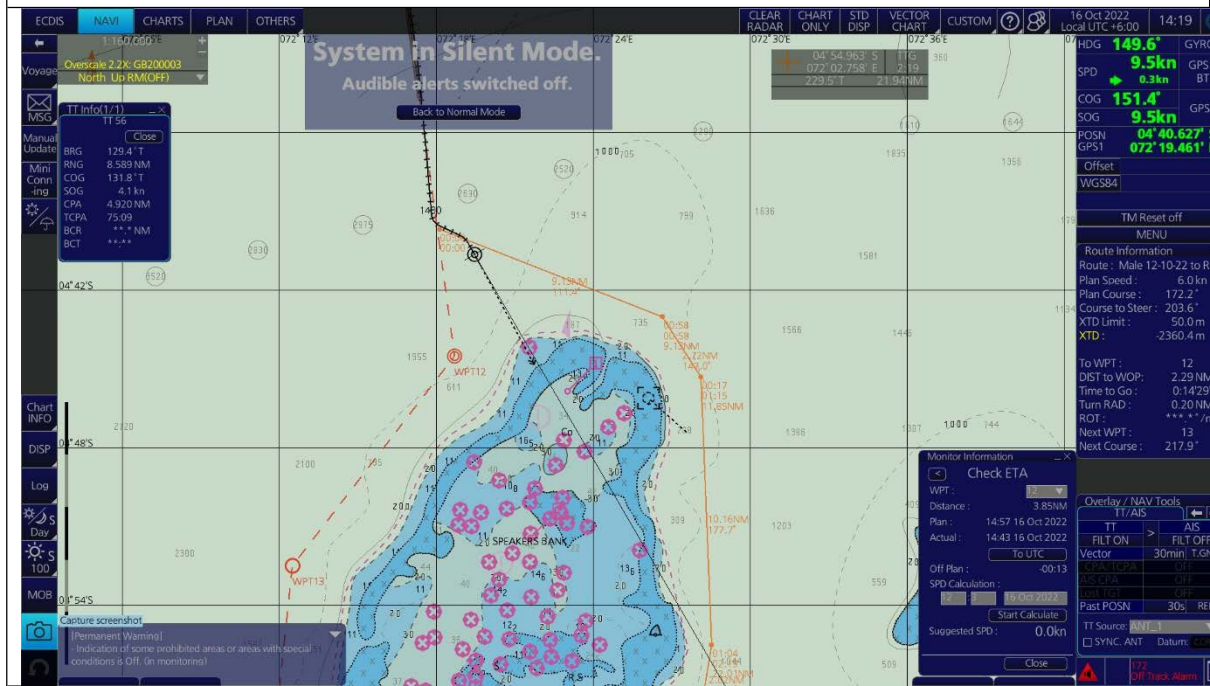


Figure 2. FV *Natalia* depuis bâbord



Figure 3. FV Natalia depuis la poupe



Figure 4. Immatriculation de pêche du FV Natalia

ශ්‍රී ලංකා මහලාංක ප්‍රජාතන්ත්‍රවාදී ජනරජය
 Department of Fisheries and Aquatic Resources, Colombo, Sri Lanka

I වැනි කොටස / පිටුව 1 / PART 1
මත්ස්‍ය වාහනවල නිලධාරීන්ගේ / පිටුව 1 / PART 1
Certificate of Boat Registration

1. වාහනවල නිලධාරීන්ගේ නම / Name of Boat IMULA2044MTR		2. වාහන ලේඛන අංකය / License No. 01033021		3. වාහන ලේඛන වර්ෂය / Year of Registration 2021	
4. වාහන ලේඛන අංකය / IMUL		5. (a) වාහන ලේඛන වර්ෂය / (a) Date of construction 47.87 FT		6. (b) වාහන ලේඛන වර්ෂය / (b) Date of construction	
7. (i) වාහන ලේඛන වර්ෂය / (i) Engine Number 2028-MMM1074905		8. (ii) වාහන ලේඛන වර්ෂය / (ii) Type INEM		9. (iii) වාහන ලේඛන වර්ෂය / (iii) Motorized power 230	
10. (iv) වාහන ලේඛන වර්ෂය / (iv) Fuel used Diesel		11. වාහන ලේඛන වර්ෂය / Boatyard Number NSL5 550		12. වාහන ලේඛන වර්ෂය / SSB, DEPTH SOUNDER	

II වැනි කොටස / පිටුව 2 / PART II
මත්ස්‍ය වාහනවල නිලධාරීන්ගේ / පිටුව 2 / PART II
Description of Owner

13. මත්ස්‍ය වාහනවල නිලධාරීන්ගේ නම / Full Name of the Owner E.P. Lwin	14. මත්ස්‍ය වාහනවල නිලධාරීන්ගේ ලිපිනය / Address Habour Road, Mirissa
15. මත්ස්‍ය වාහනවල නිලධාරීන්ගේ සහතික අංකය / Insurance Policy No. and Date of Insurance	16. මත්ස්‍ය වාහනවල නිලධාරීන්ගේ සහතික වර්ෂය / Normal place where the craft is kept Matara

W. A. M. Pathmendra
 Assistant Director
 Department of Fisheries and
 Aquatic Resources
 District Fisheries Office
 Matara.

මත්ස්‍ය වාහනවල නිලධාරීන්ගේ අත්සන / සහතිකය / Signature
 මත්ස්‍ය වාහනවල නිලධාරීන්ගේ / මත්ස්‍ය වාහනවල නිලධාරීන්ගේ / Owner

16/01/2022




Figure 5. Licence du capitaine L.J.P.A Sampath

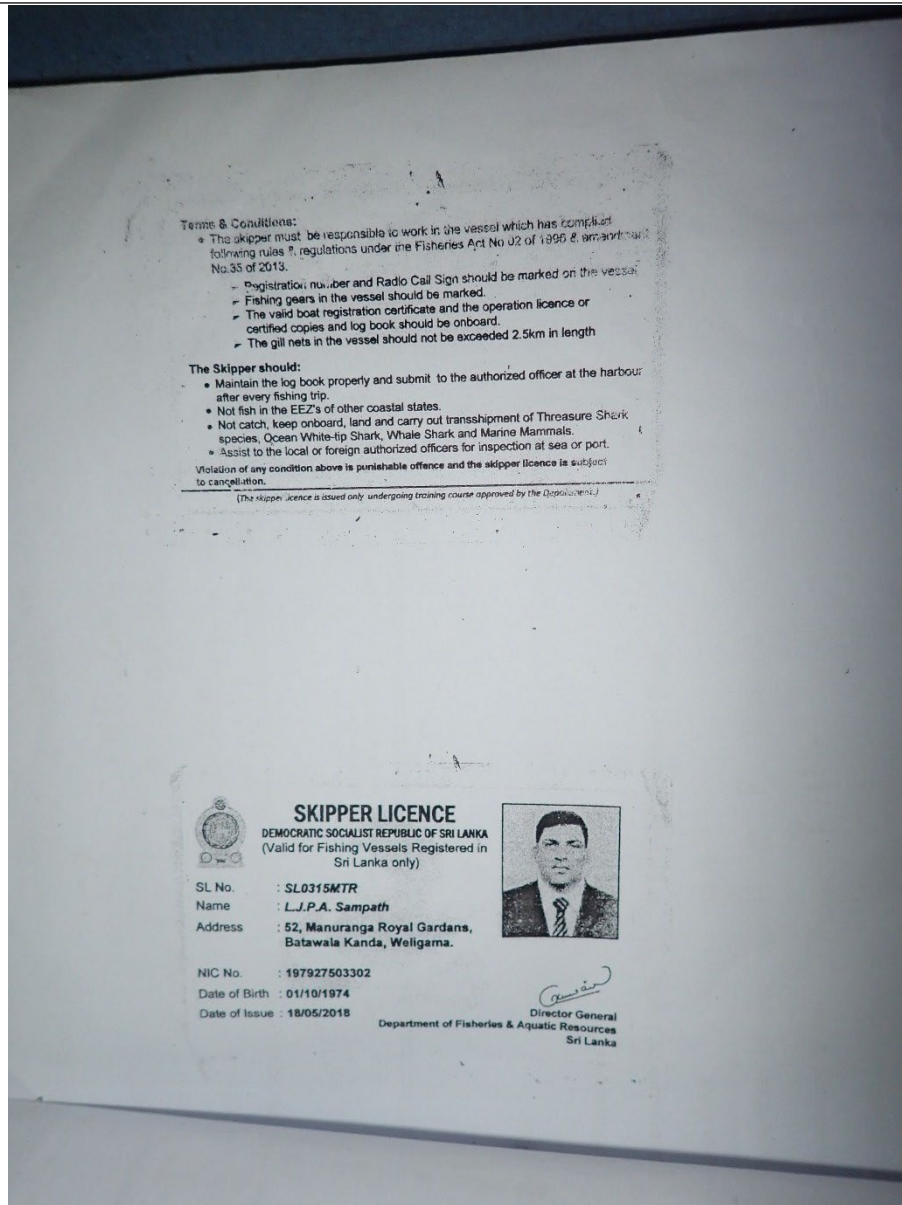


Figure 6. Captures de la cale du FV *Natalia*.





British Indian Ocean Territory Administration Foreign,
Commonwealth and Development Office
London SW1A 2AH

M. Susantha Kahawatta
Directeur Général
Département des pêches et des ressources naturelles
N°10 Nouveau Secrétariat
Maligawatta, Colombo 10

19 octobre 2022

Email: dgdfar@gmail.com; sjksusantha@yahoo.com

cc. Kalyani Hewapathirana, Directeur des opérations hewakal2012@gmail.com

Mme. Kumari Vithana (Conseiller juridique, DFAR) kumari.n.vithana@gmail.com

M. Jayakody (Directeur des enquêtes, DFAR) hsfuinvestigation@gmail.com

Cher M. Kahawatta,

Notification d'inspection de navire sous pavillon sri lankais dans les eaux du TBOI : IMUL-A-2044-MTR

Vous avez précédemment demandé que l'ATBOI signale les navires sri lankais observés et/ou inspectés en mer qui ne figurent pas dans la Liste CTOI des navires autorisés, n'ont pas de SSN à bord, n'ont pas soumis de rapport de transit ou présentent toute autre non-conformité avec les MCG de la CTOI.

Le 16 octobre 2022, l'Officier principal de protection des pêches a arraisonné et inspecté le navire IMUL-A-2044-MTR.

- Le navire ne figurait pas dans la Liste des navires de pêche autorisés de la CTOI (et ne dispose pas de licence de pêche en haute mer)
- Le navire n'avait pas transmis de rapport de transit
- Le navire avait 5 poissons à bord, dont 4 listaos
- Le navire se trouvait sur le Speakers Bank qui n'est pas un itinéraire direct vers Saya de Mahla Bank et est jugé suspect.
- Le navire opère en haute mer en violation d'un certain nombre de Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI.
- Il n'y avait pas de preuve de pêche illicite dans les eaux du TBOI mais il est difficile de déterminer si la « pêche de subsistance » déclarée a eu lieu.

Un Rapport d'inspection du navire est joint à la présente.

Nous vous prions de bien vouloir enquêter sur les activités de ce navire non-autorisé en ce qui concerne toute pêche en dehors des eaux sri lankaises. Au terme de votre enquête, nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous indiquer de façon anticipée si vous envisagez de demander à ce que les Autorités sri lankaises se chargent de ce navire s'il est confirmé être en violation des réglementations des pêches du Sri Lanka.

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à nous contacter. Nous comptons sur votre coopération continue dans la lutte contre les activités INN.

Cordialement,

Balraj Dhanda
Administrateur du TBOI, Directeur des pêches

Dr C. C. Mees
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI

Pièce jointe : Rapport d'inspection du navire IMUL-A-2044-MTR

DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DES RESSOURCES AQUATIQUES

25.10.2022

Mr.E.P.G.Lakjana
Harbour Road,
Mirissa

Signalement d'entrée illégale du navire sri lankais IMUL-A-2044 MTR dans les eaux du Territoire Britannique de l'Océan Indien (TBOI)

Les autorités du TBOI ont informé ce Département que le navire IMUL-A-2044 MTR avait été observé dans les eaux du TBOI et qu'il ne figure pas dans la Liste des navires autorisés de la CTOI. Elles ont ouvert une enquête le 16.10.2022 et le navire a été sommé de quitter les eaux du TBOI et de retourner directement au Sri Lanka.

Ce courrier vise à vous informer que l'entrée dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) d'un autre État sans licence valide et l'exercice de la pêche dans celle-ci constitue une grave infraction. Conformément à la Résolution 18/03 de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), si le navire est reconnu coupable de ces infractions, il sera inclus dans la Liste des navires illicites non déclarés et non documentés (INN).

Ce navire sera passible :

- de la suspension de l'immatriculation du navire et de la licence de pêche.
- de poursuites à l'encontre du propriétaire et du capitaine du navire
- d'une interdiction de vente/d'exportation des poissons capturés par le navire.

En outre, je souhaiterais vous informer que l'inscription de navires de pêche sri lankais dans la Liste des navires INN de la CTOI cause du tort à l'industrie halieutique du Sri Lanka.



Kalyani Hewapathirana
Directeur (opérations de pêche)

Sdg/ Susantha Kahawatta Directeur général

Copie: Directeur (formation et enquête) – Division de la formation et des enquêtes – pour information
Directeur adjoint (Unité des pêches en haute mer) – Division des opérations de pêche – pour information
Directeur adjoint – Bureau des pêches du district – Mathara – pour information

Tableau 2 - Situation des actions en justice engagées à l'encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (déclaration 70 jours avant le CdA)

S/N	Numéro d'imm. / Nom du navire	Date de détention /d'inspection	Date d'arrivée au SL	Actions initiales prises par le DFAR	Actions en justice engagées	Situation actuelle
03	IMULA2044MTR Natalia	16.10.2022	09.12.2022	<p>(i) Navire immobilisé à son arrivée au port du SL et maintenu sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).</p> <p>(ii) Capitaine et équipage convoqués au bureau central du DFAR et ouverture d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du certificat d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des conséquences d'être inclus dans la Liste des navires INN au titre de la Résolution CTOI 18/03. (Annexe vi)</p>	<p>(i) Poursuites judiciaires engagées à MC Colombo en vertu de la disposition 14 A de la loi FARA n°2 de 1996 amendée par la loi FARA n°35 de 2013. Affaire n° 83350/5/23 en date du 21.10.2022</p> <p>(ii) Le magistrat a ordonné l'immobilisation du navire sous la supervision du Département des garde-côtes.</p> <p>(iii) La licence du capitaine a été suspendue pendant 6 mois et tous les responsables des activités portuaires en ont été informés.</p> <p>(iv) L'accusé a plaidé coupable et a demandé le règlement du litige en vertu de la disposition 52 (B) de la loi FARA n°2 de 1996.</p>	<p>i) Une Sanction administrative de 500 000 LKR a été imposée au propriétaire</p> <p>ii) La sanction administrative de 500 000 LKR a été payée le 05.01.2023 (Reçu n°: H/25 421930- Annexe iii)</p> <p>iii) Rajouté à la Liste des navires à risques du DFAR.</p> <p>iv) L'affaire est classée. Les suspensions ont été levées.</p>



British Indian Ocean Territory Administration
Foreign, Commonwealth and Development Office
London SW1A 2AH

10 février 2023

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahé
Seychelles

cc. Dr Indra Jaya, Président du Comité d'Application ; M. Zahor El Kharousy, Vice-président du CdA ;
M. Susantha Kahawatta et Mme Kalyani Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

Cher Dr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0869-CHW (Holly Trinity).

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite complété ainsi que les preuves à l'appui : activité de pêche INN dans les eaux du TBOI ; pêche à l'encontre des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI de la part du navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0869-CHW (Holly Trinity). Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le RU et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux Autorités sri lankaises en leur demandant d'enquêter sur les activités du navire et de prendre des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire figurait dans le Registre CTOI des navires autorisés, sous le numéro CTOI 17164 lors de l'inspection.
- Le 8 novembre 2022, l'Officier principal de protection des pêches a arraisonné et inspecté le navire Holly Trinity (IMUL-A-0869-CHW). Le navire avait arrimé tout l'engin de pêche mais semblait avoir du poisson frais à bord et des tracés de pêche apparents sur le traceur. Il a été présumé INN dans les eaux du TBOI et a été signalé au Sri Lanka le 17 novembre 2022.
- Le navire disposait d'un SSN à bord qui n'était pas opérationnel en raison d'un alternateur défectueux.
- Le navire avait un carnet de pêche national à bord mais ne comportait aucune entrée depuis le 05/06/2022.
- Le 25 janvier 2023, le Sri Lanka a fourni les informations sur les mesures prises (Appendice IV du Formulaire CTOI de déclaration d'activités INN). Le Sri Lanka a indiqué que les pages du carnet de pêche étaient dûment remplies, précisant qu'elles avaient été complétées rétrospectivement. Nous notons qu'une enquête est en cours.

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation « **b) Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon** ». Cette

recommandation est faite compte tenu de ce qui suit :

- Nous notons qu'une enquête est en cours. Le RU affirme que le navire pêchait illégalement dans les eaux du TBOI (poissons frais à bord ; tracés sur le traceur indiquant une activité de pêche ; carnet de pêche national incomplet). À ce jour, le Sri Lanka n'a émis des commentaires que sur le carnet de pêche qui semble avoir été complété rétrospectivement. Le RU est dans l'attente d'autres informations de l'enquête.
- Le navire figurait dans le RNA de la CTOI et aurait donc dû avoir un SSN opérationnel à bord, ce qui semble ne pas être le cas. Il s'agit d'un cas parmi d'autres, notés par le RU, dans lequel le système de Suivi, Contrôle et Surveillance et de SSN du Sri Lanka ne semble pas fonctionner. Aucune information sur le SSN n'a été fournie au RU. Le RU demande, mais reçoit rarement, des informations sur le SSN de la part du Sri Lanka en ce qui concerne les activités de ses navires dans les eaux du TBOI.

Nous invitons le Sri Lanka à expliquer au Comité d'Application comment un navire autorisé est en mesure de quitter le port sans disposer d'un SSN opérationnel, et pourquoi, en cas de panne de celui-ci lors de la sortie en mer, le navire n'a pas été rappelé au port plus tôt. Nous invitons, en outre, le Sri Lanka à expliquer au Comité d'Application l'efficacité et le fonctionnement de son système de SCS, par exemple, quelle est la proportion, à tout moment, de navires autorisés sans SSN opérationnel et quelles sont les mesures prises à cet égard.

Notant que ce navire est présumé avoir pêché illégalement dans le TBOI sans licence, que le paragraphe 5 de la Résolution 18/03 permet de déclarer les navires ayant participé à des activités de pêche INN dans un délai de 24 mois précédent la réunion annuelle du Comité d'Application, le TBOI présentera ce navire pour inclusion dans la Proposition de liste des navires INN de 2024 dans l'attente des conclusions de l'enquête exhaustive, et si le Sri Lanka n'a pas démontré qu'il a pris des mesures efficaces, y compris des poursuites et l'imposition de sanctions d'une sévérité adéquate (Résolution 18/03, paragraphe 14d). Nous invitons, en outre, le Sri Lanka à présenter des informations additionnelles au Comité d'Application en 2023.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document pour information et examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



M. J. Moir Clark
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI

Pièce jointe : Formulaire de déclaration d'activité illicite de la CTOI, IMUL-A-0869-CHW (HOLLY TRINITY).



ANNEXE I FORMULAIRE CTOI DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ILLICITE

Rappelant la *Résolution CTOI 18/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI*, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le RU dans le Territoire Britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable	Holly Trinity IMULA0869CHW
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO	N/A
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, cf. Appendice II
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	4SF5559
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	W.M.A.S FERNANDO
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et Capitaine/Capitaine de pêche	W.A.R.K Fernando
i	Date des activités INN présumées	08/11/2022
j	Position des activités INN présumées	05° 04.90 S' 072° 31.50 E'
k	Résumé des activités INN présumées (se reporter à la section B pour plus de détails)	(h) Pêche dans les eaux d'un État côtier sans autorisation (k) Infraction aux MCG de la CTOI (par ex. SSN)
l	Résumé des mesures qui ont été prises en ce qui concerne les activités de pêche INN présumées	cf. Appendice III
m	Résultat des actions prises	cf. Appendice IV (S/N 05)

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la Résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou a fait de fausses déclarations ; ou	
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone de compétence de la CTOI ; ou	
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	X
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	X

C. Documents associés

Appendice I – Rapport d’inspection

Appendice II – Photos.

Appendice III – Notification d’enquête et demande de coopération, Courrier envoyé le 17 novembre 2022 intitulé : 20221117_BIOT_DFAR_IMUL-A-0869-CHW

Appendice IV - Situation des actions en justice engagées à l’encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (Tableau 2, S/N 05)

D. Actions recommandées

Actions recommandées		Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d’autre action recommandée.	
b	Notification de l’activité illicite au Secrétariat. Notification de l’activité recommandée à l’État du pavillon	X
c	Recommandation d’inclusion sur la Liste INN de la CTOI	

1. SUMMARY

Date of boarding	08/11/2022			
Patrol type and number	FIPA 129			
Vessel name	HOLLY TRINITY			
Vessel type	Longline			
Vessel flag and port of reg.	Sri Lanka, Negombo			
Vessel Registration No.	IMULA0869CHW			
IOTC# (if registered)	17164			
Vessel Captain's name	W.A.R.K. FERNANDO			
SFPO	Alastair King			
BPV crew assisting	William Farquhar			
<u>Action Taken:</u>				
Verbal Warning and Instructed to leave BIOT waters immediately. BC 16, BC 17, BC 18.				

2. INITIAL SIGHTING DETAILS (from Initial Target Sighting Form)

Date and time of first sighting	08/11/2022				(DD/MM/YY HH:MM)	
Sighted by: (insert name)	Lukasz Kisielewski	Radar	Yes	Visual		
Position of target	05° 04.90 S & 072° 31.50 E					
Course	357					
Speed	5.5 knots					
Range	7.0 nm					
Bearing	148°					
<u>Comments:</u>						

Fisheries Pennant and Sierra Quebec 3 Raised	06/11/2022 17:30	(DD/MM/YY HH:MM)
Vessel called on VHF CH16 and MF 2182.0	08/11/2022 06:57	(DD/MM/YY HH:MM)
Target requested to stop and prepare for boarding	08/11/2022 06:59	(DD/MM/YY HH:MM)
Response to request for boarding	Yes	

3. LAUNCHING OF RHIB

Time RHIB launched	08/11/2022 06:48 (DD/MM/YY HH:MM)	
RHIB Crew (<i>names</i>)	Steven Pickett, Terence Lishman	
<u>Comments on the approach to the FV:</u> The FV was heading consistently northward from sighting the FV to intercepting it with the WB231. As the WB231 approached the FV stopped and turned. The WB231 circled the FV twice before approaching port side. The captain was identified and a piece of rope was asked to be removed from the water. The SFPO and BPV crew assistant boarded from the starboard side.		
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Port	PB080002
	Starboard	PB080006
	Stern	PB080007
	Fishing gear	
	Other	ECDIS 1 to ECDIS 4

4. BOARDING DETAILS

Date and time vessel boarded	08/11/2022 07:01 (DD/MM/YY HH:MM)		
Position vessel boarded	Starboard		
BPV crew assisting	William Farquhar		
Language spoken	Sinhalese, Some English.		
Language Cards used Y/N	Y	Numbers used	BC 1 to 18

5. CREW DETAILS

Captain's name	W.A.R.K Fernando
Captain's nationality	Sri Lanka
Captain's address	515 D/1, BARUDELPOLA, THODUWAWA

Captain's D.o.B	29/06/1978 (DD/MM/YY)	
Number of crew (inc. Captain)	7	
Nationality of Crew	SRI LANKA	
Are any crew under 18 (Y/N), if 'Y' provide details below	Y	
Do any crew have health issues (Y/N), if 'Y' provide details below.	N	
<u>Health issue details:</u>		
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Captain ID	PB080019
	Other crew ID	PB080022 to PB080028 and PB080031 to PB080035
	Other	PB080111, PB080015 and PB080017

6. VESSEL DOCUMENTS and REGISTRATION

Vessel Name	HOLY TRINITY
International Callsign	4SF5559
Flag State	SRI LANKA
Authorisation to Fish/Fishing Licence No.	22HSIMUL2161CHW (HIGH SEAS LICENSE)
Valid from / to (dd/mm/yyyy)	2022-02-01 to 2023-01-07
Port of Registration	Negombo

Registration Number	IMULA0869CHW		
FV owner name and details (as per licence)	W.M.A.S FERNANDO, 165 THODUWAWA SOUTH. National Identity Card No: 712981636V		
Fishing logbook No.	LB-17 4350		
Issuing Authority	Department of Fisheries and Aquatic Resources, Colombo, Sri Lanka		
Date of last entry (dd/mm/yyyy)	20/07/2022		
Position of last entry	19		
Boat Departure Form/Port Exit Documents (Y/N): if Y provide details of port and date of departure.	Y. (Port written In Sinhalese). Captain stated that last port was "Dikovita"		
Insurance documentation (Y/N)	Y		
Names and addresses of owners	W.M.A.S FERNANDO, 165 THODUWAWA SOUTH. National Identity Card No. 712981636V		
Overall length (ft/m)	14.6304 m	Engine Power (KW/hp)	300 hp
Other paperwork:	<i>National Fishing License, Maritime License (Communications)</i>		
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Licence	PB080059	
	Logbook	PB080071, PB080075, PB080076, PB080081	
	Boat Departure/Exit	PB080061, PB080063. PB080064, PB080066	
	Other	PB080068, PB080046 to PB080050, PB080054	

7. INTERVIEW WITH CAPTAIN

Time of interview	07:16	(HH:MM)
Travelling to or from fishing grounds?	From	
Port and date of departure	Dikovita 23/09/2022	
Total amount of fish onboard (t)	35 fish (SFPO @350Kg)	
If fish onboard where caught?	Outside BIOT	
If fish onboard when caught?		
If fish onboard how caught?	Longline	
Destination	Colombo	
Next port of call		
ETA	(DD/MM/YY)	
<p><u>Comments:</u></p> <p>At 07:03 the captain read BC 3. The chart plotter was photographed for its GPS position and the Boarding location confirmation report was signed by the captain and a crew member. 4 fishing locations were observed to have been plotted on the chart labelled 0 to 3.</p> <p>At 07:16 the captain read BC 5. The captain pointed to the VMS and he then pointed to a yellow sack on the floor and stated "Battery no charge". The bag contained an alternator. The alternator was removed and photographed. It was noted that the chart plotter was on for the duration of the inspection and this was photographed by the SFPO on entering the bridge at 07:02 for the Boarding location confirmation report).</p> <p>The radio was switched on at 07:22 when the captain read BC 6 and BC 7. It was functional and photographed working. The VMS monitoring unit had no lights showing. It had no power. It was photographed. BC 8 was also read at 07:22.</p> <p>At 07:29 the captain produced the National Fishing Logbook. The last entry was 05/06/2022.</p> <p>At 07:35 the captain read BC 11. The SFPO referred to the Boat departure form and the captain agreed that the last signature and entry was on the 23/09/2022 by coastguard.</p> <p>At 07:36 the captain read BC 10. He muttered "Dikovita".</p> <p>At 07:40 the captain read BC 12. He stated that he was going to "Sri Lanka".</p>		

At 07:42 the captain read BC 13. He stated he had 35 fish onboard. He then pointed to all the red tracks at the bottom of the chart which showed they may have been caught in the north, despite the FV coming from the south and being a considerable distance from them. The SFPO asked why he had no tracks in BIOT and he stated because the alternator was broken.

8. VESSEL INSPECTION

Fishing gear type		Longline	
<u>Comments</u>			
All gear appeared to be on deck and adequately stored.			
Catch onboard (estimated/reported t)		0.2 / 0.35	
IOTC species onboard (Y/N)	Y	Endangered species onboard (Y/N)	
Description of catch	Predominantly Yellow fin tuna (YFT). All catch on ice. Small quantity of Bank fish <i>Lethrinus mahsena</i>		
<u>Comments</u>			
<p>At 07:46 the captain read BC 14 and the SFPO was shown the hold. The SFPO photographed the hold. The SFPO noted that on the floor of the hold between the storage areas that 3 tuna had loose ice thrown over them to cover them and that they were not stored properly (in plastic bags). The compactness, hardness, colour and quality of the ice indicated that this had been done very recently (Image: PB080092).</p> <p>The SFPO asked for a bait container (photographed at 07:54), a white sack containing fish on ice and 2 tunas to be brought up onto deck. The sack contained 4 large Sky emperor, <i>Lethrinus mahsena</i>, indicative of fishing from the bank on sea grass beds (due to their colour). Due to their size, colour and gill colour (freshness 2) it was considered that the only place they could have been caught was Great Chagos Bank on extensive areas of seagrass known to home large <i>Lethrinus mahsena</i>. The closest location is south of Nelson Island, the direction from which this fishing vessel was travelling.</p>			

NB: Inspection report 015AJK. The FV inspected 06/11/2022 to 07/11/2022 departed Sri Lanka around the same time as this FV and also had a VMS problem and was inspected NE of Nelson.

Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Gear	PB080087, PB080088, PB080089, PB080112, PB080113
	Catch	PB080101, PB080092
	Hold	PB080091, PB080092, PB080093, PB080098, PB080099, PB080101, PB080106, PB080109.
	Other	PB080108.

9. BIOT ORDINANCE NON-COMPLIANCE (use comments to expand where necessary)

Ordinance Section	Yes/No	Non-Compliant (X)
Section 5 (1(c)). Are there any sea cucumbers or molluscs on board?	No	
Section 6 (1(a)). Is the vessel fishing using prohibited fishing gear?	Yes	x
Section 6 (2). Is the vessel in possession of prohibited fishing gear?	Yes	x
Section 7 (1). Is the vessel fishing without a license?	Yes	x
Section 9 (1). Is all fishing gear stowed and not readily available for use for fishing?	Yes	
Section 16. Has the Fisheries Protection Officer been obstructed in his/her duties by person(s) on the vessel or has that person(s) refused or neglected to comply with any	No	

direction or requirement given by a Fisheries Protection officer?		
Other:		
<u>Comments</u> Boat departure form indicates that gear was marked. When inspected, no fishing gear was marked.		

10. IOTC CMM NON-COMPLIANCE (use comments to expand where necessary)

Note: AFV (Authorised Fishing Vessel-licenced to operate in the IOTC area of competence)

IOTC Resolution	Yes/No	Non-Compliant (X)
19/04 2. Is the vessel authorised to fish in the IOTC area of competence?	Yes	
19/04 11. c) For AFVs, are valid certificates of vessel registration and valid authorisation to fish/tranship present on board?	Yes	
19/04 11. d) Is the AFV engaged in or associated with IUU fishing?	Yes	x

IOTC Resolution	Yes/No	Non-Compliant (X)
19/04 11. e) Is the AFV engaged in or associated with tuna fishing activities conducted by vessels not entered into the IOTC Record in the IOTC area of competence?	Yes	x
19/04 17. a) (i). Does the fishing vessel carry a licence, permit or authorisation to fish with terms and conditions attached?	No	x
19/04 17. a) (ii). Does the vessel carry documents with the vessel name?	Yes	
19/04 17. a) (iii) Does the vessel carry documents of Port of Registration and registered number?	Yes	
19/04 17. a) (iv) Does the vessel carry documents detailing its International callsign?	Yes	
19/04 17. a) (v) Does the vessel carry documents with names and addresses of owner(s) or charterer?	Yes	
19/04 17. a) (vi) Does the vessel carry documents detailing overall length?	Yes	
19/04 17. a) (vii) Does the vessel carry documents detailing engine power, in KW/horsepower?	Yes	
19/04 18. Is the vessel readily identified with markings indicating vessel name and/or callsign? (see FOA Standard Specification for the Marking and Identification of Fishing vessels).	No	x
19/04 19. b) Are marker buoys and similar floats marked with the letter(s) and/or number(s) of the vessel (e.g., name or callsign)?	No	X
19/04 20. Does the vessel keep a bound fishing national logbook with consecutively numbered pages on board?	Yes	

IOTC Resolution	Yes/No	Non-Compliant (X)
15/01 3. Does the logbook record data that meets the minimum requirement for data and information set out in Annex I, II and III.	No	x
15/03 1: Does the vessel have VMS on board?	Yes	
15/03 7. and 9. (see Annex 1) Is the VMS fully operational?	No	x
15/03 8. and 9. (see Annex 1) Is the VMS tamper resistant (not capable of being over-ridden – see 15/03 Paras 8 a) and b))	No	x
15/03 9. Is the VMS not working due to technical failure?		
17/07 4. Does the vessel have large-scale driftnets on board (>2.5km)? (<i>12/12 binding on Pakistan</i>)	No	
12/04 8. a) Does the vessel have line cutters and turtle de-hookers on board		
19/03 3. Has the vessel retained onboard, transhipped, landed or stored any part or whole carcass of mobulid rays (Manta and devil rays)?		
18/02 2. Has the vessel recorded catches of blue shark in accordance with Resolution 15/01?		
18/05 7. Has the vessel recorded catches of Striped Marlin, Black Marlin, Blue Marlin and Sailfish in accordance with Resolution 15/01?		
17/05 2. and 3 a) For sharks fresh (on ice) has the vessel retained all parts of the shark except heads, guts and skins, with the exception of species prohibited by IOTC?		
17/05 2 and 3 b) For sharks frozen, has the vessel retained for all sharks, fins amounting to >5% of the weight of sharks on board?		

IOTC Resolution	Yes/No	Non-Compliant (X)
17/05 5. Have shark fins been removed from the carcass?		
12/09 2. Are there any parts or whole carcass of thresher sharks on board?		
19/04 11. b) Does the AFV comply with all relevant IOTC CMMs?	No	x
<u>Comments</u> 		

11. SFPO ACTIONS TAKEN

Vessel and Master detained and escorted to DG	
FPN issued and catch and gear seized	
IOTC Reporting Form to be completed	Yes
Master given verbal warning and released	Yes
No further action, vessel released	
<u>Comments:</u> Instructed to leave BIOT waters immediately.	

12. DISEMBARKATION and RECOVERY

Time FV disembarked	08:13 (HH:MM)
Time RHIB recovered to the BPV	08:20 (HH:MM)

Comments:

13. VESSEL RECORDS and HISTORY

Vessel on IOTC register (Y/N)	Y	IOTC number	17164
Date authorised from	01/02/2022	Date authorised to	07/01/2023
Vessel currently authorised to fish in IOTC area of competence (Y/N)			Y
Version of IOTC database referenced:			
Vessel previously boarded (Y/N)	N	Inspection report ID	
Master previously boarded (Y/N)	N	Inspection report ID	
Owner previously boarded (Y/N)	N	Inspection report ID	
Crew previously boarded (Y/N)	N	Inspection report ID	

Comments:

Alastair King

08/11/2022

BIOT Senior Fisheries Protection Officer

Navire.



Capture (1).



Capture (2).



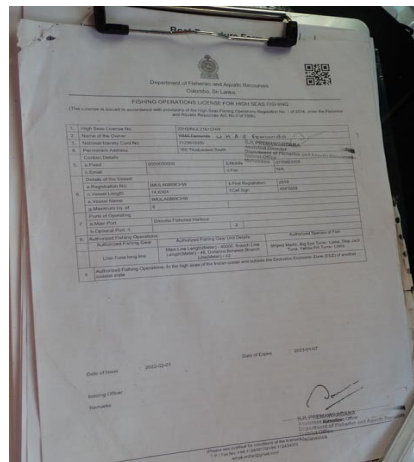
Capture (3).



Traceur du navire.



Licence pour la haute mer.





British Indian Ocean Territory Administration
Foreign, Commonwealth and Development Office
London SW1A 2AH

M. Susantha Kahawatta
Directeur Général
Département des pêches et des ressources naturelles
N°10 New Secretariat
Maligawatta, Colombo 10

17 novembre 2022

E-Mail: dgdifar@gmail.com; sjksusantha@yahoo.com
cc. Kalyani Hewapathirana, Directeur des opérations hewakal2012@gmail.com
Mme. Kumari Vithana (Conseiller juridique, DFAR) kumari.n.vithana@gmail.com M. Jayakody
(Directeur des enquêtes, DFAR) hsfuinvestigation@gmail.com

Cher M. Kahawatta,

Notification d'inspection de navire sous pavillon sri lankais dans les eaux du TBOI : HOLLY TRINITY (IMUL-A-0869-CHW), n° CTOI 17164.

Le 8 novembre 2022, l'Officier principal de protection des pêches a arraisonné et inspecté le navire HOLLY TRINITY (IMUL-A-2044-MTR). Alors que l'engin était arrimé, le navire semblait avoir du poisson frais à bord et des tracés de pêche apparents sur le traceur. En outre, il n'avait pas soumis de rapport de transit et bien que disposant d'un SSN à bord, celui-ci n'était pas opérationnel en raison d'un alternateur défectueux. Le navire avait un carnet de pêche national à bord mais ne comportait aucune entrée depuis le 05/06/2022.

Un Rapport d'inspection du navire est joint à la présente.

Nous vous prions de bien vouloir enquêter sur les activités de ce navire en ce qui concerne toute pêche dans les eaux du TBOI. Au terme de votre enquête, nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous indiquer de façon anticipée si vous envisagez de demander à ce que les Autorités sri lankaises se chargent de ce navire s'il est confirmé être en violation des réglementations des pêches du Sri Lanka.

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à nous contacter. Nous comptons sur votre coopération continue dans la lutte contre les activités INN.

Cordialement,

Balraj Dhanda
Administrateur du TBOI, Directeur des pêches

Dr C. C. Mees
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI

Pièce jointe : Rapport d'inspection du navire IMUL-A-0869-CHW (des photos supplémentaires sont disponibles sur demande).

Tableau 2 - Situation des actions en justice engagées à l'encontre de navires sri lankais signalés dans les eaux du TBOI (déclaration 70 jours avant le CdA)

S/N	Numéro d'imm. / Nom du navire	Date de démenti	Date d'arrivée au SL	Actions initiales prises par le DFAR	Actions en justice engagées	Situation actuelle
05	IMULA0869CHW	08.11.2022	16.11.2022	<p>i) Navire immobilisé à son arrivée au port du SL et maintenu sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).</p> <p>ii) Capitaine et équipage convoqués au bureau central du DFAR et ouverture d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du certificat d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des conséquences d'être inclus dans la Liste des navires INN au titre de la Résolution CTOI 18/03. (Annexe viii)</p>	<p>i) Enquête ouverte</p> <p>(ii) L'infraction notée en ce qui concerne l'inspection du TBOI concernait l'absence d'enregistrement des captures à bord dans le carnet de pêche mais aucune donnée probante n'a été fournie.</p> <p>(iii) Lors de notre enquête, le DFAR a constaté que les pages du carnet de pêche sont dûment remplies.</p>	L'enquête en cours



British Indian Ocean Territory Administration
Foreign, Commonwealth and Development Office
London SW1A 2AH

10 février 2023

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahé
Seychelles

cc. Dr Indra Jaya, Président du Comité d'Application ; M. Zahor El Kharousy, Vice-président du CdA ;
Dr S. Pandey ; M. J. Balaji, Ministère de la pêche, Gouvernement de l'Inde

Cher Dr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon indien IND-TN-15-MM-9070 (AVE MARIYA)

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite complété ainsi que les preuves à l'appui : activité de pêche INN dans les eaux du TBOI ; pêche à l'encontre des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI de la part du navire sous pavillon indien IND-TN-15-MM-9070 (AVE MARIYA).

Ce navire a été inclus dans la Liste des navires INN de la CTOI en mai 2022. Aucun arraisonnement physique du navire n'avait été alors possible en raison des protocoles en lien avec la Covid et aucune information sur son immatriculation n'était disponible. L'arraisonnement actuel du 25 janvier 2023, réalisé par le même Officier principal des pêches qu'en 2022, a obtenu les documents d'immatriculation. Le capitaine du navire était le même que lors des inspections précédentes en 2022 et le SFPO a confirmé qu'il s'agissait du même navire. L'immatriculation du navire date du 30/07/2022 (cf. photos 5 et 6 du Rapport d'inspection).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire ne figurait pas dans le Registre CTOI des navires autorisés actuel et n'était pas autorisé à pêcher.
- Le navire a été arraisonné et inspecté le 25 janvier 2023. Le navire pêchait illégalement dans les eaux du TBOI sans licence. L'inspection actuelle était la troisième dans les eaux du TBOI.
- Le navire n'avait pas soumis de rapport de transit avant d'entrer dans la FCMZ ; il ne disposait pas de SSN à bord.
- Les espèces identifiées d'après les inspections des cales incluaient des espèces gérées par la CTOI : espadon (*Xiphias gladius*)
- Le RU a communiqué les informations détaillées sur ce navire à l'Inde le 2 février 2023.

Étant donné que ce navire est déjà inscrit dans la Liste INN, nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation « **b) Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon** ».

Nous signalons ce cas au Comité d'Application. Ce cas démontre un mépris total des Mesures de

Conservation et de Gestion de la CTOI et une incapacité à mettre en œuvre les contrôles de l'État du pavillon de la part de l'Inde. Jusqu'à présent, l'Inde n'a pas fourni de preuve sur les mesures qu'elle a prises à l'encontre de ce navire inscrit dans la liste INN. Ce navire n'a non seulement pas été saisi mais il a été immatriculé après l'inscription INN.

Il est clair que l'Inde est dans l'incapacité de mettre en œuvre ses contrôles d'État du pavillon et ne fournit aucune preuve qu'elle est en mesure de prendre des mesures efficaces en réponse à des activités de pêche INN, notamment des poursuites judiciaires et l'imposition de sanctions d'une sévérité adéquate de sorte qu'elles soient efficaces pour garantir l'application et décourager de nouvelles infractions. Nous demandons à l'Inde de fournir une explication détaillée quant à savoir comment le navire IND-TN-15-MM-9070 (AVE MARIYA) peut encore pêcher malgré son inscription INN, et de répondre aux éléments exposés à la page 2 du document « Proposition de liste INN, pièce jointe 1 - Informations complémentaires – RU ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document pour information et examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



M. J. Moir Clark
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI

Pièce jointe : Formulaire de déclaration d'activité illicite de la CTOI, INDTN15MM9070 (AVE MARIYA)



ANNEXE I
FORMULAIRE CTOI DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ILLICITE

Rappelant la *Résolution CTOI 18/03* visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le RU dans le Territoire Britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable	AVE MARIYA INDTN15MM9070
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable	Inde
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI	No.17 mai 2022
d	Numéro Lloyds/IMO	Inc
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, cf. Appendice II
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	Inc
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	Jerin Charles S/O Bosco
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et Capitaine/Capitaine de pêche	Jerin Charles S/O Bosco
i	Date des activités INN présumées	25/01/2023
j	Position des activités INN présumées	-05 °.06.18' S; 071 °.52.33' E
k	Résumé des activités INN présumées (se reporter à la section B pour plus de détails)	(a) Ne figure pas dans le RNA (h) Pêche dans les eaux d'un État côtier sans autorisation (j) Marquage incorrect (k) Infraction aux MCG de la CTOI (par ex. SSN)
l	Résumé des mesures qui ont été prises en ce qui concerne les activités de pêche INN présumées	cf. Appendice I
m	Résultat des actions prises	Signalé à l'État du pavillon, aucune mesure

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la Résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	X
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou a fait de fausses déclarations ; ou	
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone de compétence de la CTOI ; ou	
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	X
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	X
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	X

C. Documents associés

Appendice I – Rapport d’inspection

Appendice II – Photos.

Appendice III – Courrier du RU adressé à l’Inde en date du 2 février 2023

D. Actions recommandées

Actions recommandées		Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d’autre action recommandée.	
b	Notification de l’activité illicite au Secrétariat. Notification de l’activité recommandée à l’État du pavillon	X
c	Recommandation d’inclusion sur la Liste INN de la CTOI	

1. SUMMARY

Date of boarding	25/01/2023
Patrol type and number	FIPA135
Vessel name	Ave Mariya
Vessel type	Longline/Gillnet (registered as Gillnetter)
Vessel flag and port of reg.	India, Colachel
Vessel Registration No.	IND-TN-15-MM-9070
IOTC# (if registered)	not registered
Vessel Captain's name	Jerin Charles S/O Bosco
SFPO	Caradoc Jones
BPV crew assisting	

Action Taken: This is the third inspection of this vessel. The same skipper/owner has been on board for the latest inspections. Not very forthcoming with documentation. This vessel has been fishing around the GCB for at least one week. The onboard informal diary recording dates, positions, conditions and catches corroborate this along with discussion with the Captain plus gear locations marked on the GPS plotter - see Fig. 4. The vessel is already on the IOTC IUU list but with very few details - those are provided from this inspection (ownership etc). The vessel is using wire trace as was volunteered by the captain. It is made on board - see Fig 8 in accompanying photographic evidence. Fresh catch on board as well as iced catch in the iced holds. Swordfish (*Xiphias gladius*) amongst the catch. Given verbal warning not to fish and to leave the FCMZ. The two previous inspections and reports were:

- 1) 'Inspection_Report_CJ005_T6_24_AVE_MARIYA_07_03_2022. Also obstructive in terms of providing documentation on that occasion as well. Same skipper / owner.
- 2) Inspection_Report_RD008_AVEMARIYA_20042021.

Photographic evidence from previous reports matched the vessel.

2. INITIAL SIGHTING DETAILS (from Initial Target Sighting Form)

Date and time of first sighting	25/01/2023 05:30 (DD/MM/YY HH:MM)		
Sighted by: (<i>insert name</i>)	David Lang	Radar or Visual	Both
Position of target	-5.7700 72.2500		
Course° degs.	44		
Speed kts.	01.40		
Range nm	08.00		
Bearing° degs.	331		
<u>Comments:</u> One of four FVs sighted in the vicinity during early morning.			
Fisheries Pennant and Sierra Quebec 3 Raised	25/01/2023 12:42 (DD/MM/YY HH:MM)		
Vessel called on VHF CH16 and MF 2182.0	25/01/2023 12:58 (DD/MM/YY HH:MM)		
Target requested to stop and prepare for boarding	25/01/2023 12:58 (DD/MM/YY HH:MM)		
Response to request for boarding	Vessel hove to		

3. LAUNCHING OF RHIB

Time RHIB launched	25/01/2023 12:42 (DD/MM/YY HH:MM)		
RHIB Crew (<i>names</i>)	Gerald Harvey, Jerzey Szostek		
<u>Comments on the approach to the FV:</u> Other vessels in the area began to move away. It was decided to focus on this vessel because it was known to have both been in the area for some time and had also been inspected in the past.			
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Port	7	
	Starboard	4	
	Stern	3	
	Fishing gear	16	
	Other	56	

4. BOARDING DETAILS

Date and time vessel boarded	25/01/2023 13:25	(DD/MM/YY HH:MM)
Position vessel boarded	-5.8307 72.1634	
BPV crew assisting		
Language spoken	English (good)	
Language Cards used Y/N	Y	Numbers used 17,18,20

5. CREW DETAILS

Captain's name	Jerin Charles S/O Bosco	
Captain's nationality	Indian	
Captain's address	111-9-149B, JOTHI ILLAM, THOOTHOR	
Captain's D.o.B	27/07/1972	(DD/MM/YY)
Number of crew (inc. Captain)	8	
Nationality of Crew	Indian	
Are any crew under 18 (Y/N), if 'Y' provide details below	unk	
Do any crew have health issues (Y/N), if 'Y' provide details below.	unk	
<u>Health issue details:</u>		
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Captain ID	2
	Other crew ID	1
	Other	

6. VESSEL DOCUMENTS and REGISTRATION

Vessel Name	Ave Mariya
International Callsign	none
Flag State	India
Authorisation to Fish/Fishing Licence No.	No documents
Valid from / to (dd/mm/yyyy)	n/a
Port of Registration	Colachel
Registration Number	IND-TN-15-MM-9070
FV owner name and details (as per licence)	Jerin Charles S/O Bosco
Fishing logbook No.	No official Logbook. Unofficial diary.
Issuing Authority	n/a

InspectionReport_CJ053_INDTN15MM9070_25_01_2023

Date of last entry (dd/mm/yyyy)	15/01/2023		
Position of last entry	5° 58' S 72° 04'E 10/01/2023 with catch and conditions.		
Boat Departure Form/Port Exit Documents (Y/N): if Y provide details of port and date of departure.	N		
Insurance documentation (Y/N)	Y. Current but not valid beyond 50nm of Indian Coast.		
Names and addresses of	Jerin Charles S/O Bosco, 111-9-149B, JOTHI ILLAM, THOOTHOR		
Overall length	20.90	Engine Power (hp)	180.0
Other paperwork:	Informal diary with positions, conditions & catch.		
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Licence		no licence
	Logbook		no logbook
	Boat Departure/Exit		no forms
	Other		2, Cert of Reg. 3, Insurance. 5, diary.

7. INTERVIEW WITH CAPTAIN

Time of interview (discussion)	14:05 (not a formal interview)	(HH:MM)
Travelling to or from fishing grounds?	No. Fishing here in the BIOT FCMZ.	
Port and date of departure	Cochin 28/12/2022	
Total amount of fish onboard (t)	Unknown	
If fish onboard where caught?	In this area. GCB.	
If fish onboard when caught?	Since 07/01/2023	
If fish onboard how caught?	Longline. (but handline also recorded in diary for catch 14/01/2023)	
Destination	Cochin	
Next port of call	Cochin	
ETA	unk	(DD/MM/YY)
<u>Comments:</u> Not forthcoming with additional documentation. Fishing using longline with wire trace. Reported by Captain as not using gill nets (though noted as unstowed) because they snag. They were monitoring the BPV VHF channel 74 on their radio, their working frequency is channel 65.		

8. VESSEL INSPECTION

Fishing gear type		Longlines, nets, handlines. Wire Trace present.	
Comments Nets unstowed, Dan-buoys in deployment stance, snoods ready for attachment, wire trace being made aboard.			
Catch onboard (estimated/reported t)		2.200	
IOTC species onboard (Y/N)	Yes (SWO)	Endangered species onboard (Y/N)	Unk
Description of catch	Swordfish, shark spp., ray sp., red snapper, groupers and emperors .		
Comments Fresh catch in hold in addition to frozen catch.			
Photographic Evidence Collected (See Annex 1).	Gear	16	
	Catch	16	
	Hold	16	
	Other	11 (fresh catch in hold), 2 wire-trace.	

9. BIOT ORDINANCE NON-COMPLIANCE (use comments to expand where necessary)

Ordinance Section	Yes/No	Non-Compliant (X)
Section 5 (1(c)). Are there any sea cucumbers or molluscs on board?	No	
Section 6 (1(a)). Is the vessel fishing using prohibited fishing gear?	Yes (verbal admission (Captain) and gear positions shown on plotter)	X
Section 6 (2). Is the vessel in possession of prohibited fishing gear?	Yes	X
Section 7 (1). Is the vessel fishing without a license?	Yes	X
Section 9 (1). Is all fishing gear stowed and not readily available for use for fishing?	No	X
Section 16. Has the Fisheries Protection Officer been obstructed in his/her duties by person(s) on the vessel or has that person(s) refused or neglected to comply with any order, direction or requirement given by a Fisheries Protection officer?	Yes (captain only prepared to show limited documents)	X
Other:		
Comments Two other previous inspections in BIOT.		

10. IOTC CMM NON-COMPLIANCE (use comments to expand where necessary)

Note: AFV (Authorised Fishing Vessel-licenced to operate in the IOTC area of competence)

IOTC Resolution	Yes/No	Non-Compliant (X)
19/04 2. Is the vessel authorised to fish in the IOTC area of competence?	No	X
19/04 11. c) For AFVs, are valid certificates of vessel registration and valid authorisation to fish/tranship present on board?	Not an AFV	
19/04 11. d) Is the AFV engaged in or associated with IUU fishing?	Not an AFV	
19/04 11. e) Is the AFV engaged in or associated with tuna fishing activities conducted by vessels not entered into the IOTC Record in the IOTC area of competence?	Not an AFV	
19/04 17. a) (i). Does the fishing vessel carry a licence, permit or authorisation to fish with terms and conditions attached?	No	X
19/04 17. a) (ii). Does the vessel carry documents with the vessel name?	Yes	
19/04 17. a) (iii) Does the vessel carry documents of Port of Registration and registered number?	Yes	
19/04 17. a) (iv) Does the vessel carry documents detailing its International callsign?	No	X
19/04 17. a) (v) Does the vessel carry documents with names and addresses of owner(s) or charterer?	Yes	
19/04 17. a) (vi) Does the vessel carry documents detailing overall length?	Yes	
19/04 17. a) (vii) Does the vessel carry documents detailing engine power, in KW/horsepower?	Yes	
19/04 18. Is the vessel readily identified with markings indicating vessel name and/or callsign? (see FOA Standard Specification for the Marking and Identification of Fishing vessels).	Yes	
19/04 19. b) Are marker buoys and similar floats marked with the letter(s) and/or number(s) of the vessel (e.g. name or callsign)?	No	X
19/04 20. Does the vessel keep a bound fishing national logbook with consecutively numbered pages on board?	No	X

IOTC Resolution	Yes/No	Non-Compliant (X)
15/01 3. Does the logbook record data that meets the minimum requirement for data and information set out in Annex I, II and III.	No	X
15/03 1: Does the vessel have VMS on board?	No	X
15/03 7. and 9. (see Annex 1) Is the VMS fully operational?	n/a	
15/03 8. and 9. (see Annex 1) Is the VMS tamper resistant (not capable of being over-ridden – see 15/03 Paras 8 a) and b))	n/a	
15/03 9. Is the VMS not working due to technical failure?	n/a	
17/07 4. Does the vessel have large-scale driftnets on board (>2.5km)? (<i>12/12 binding on Pakistan</i>)	No	
12/04 8. a) Does the vessel have line cutters and turtle de-hookers on board	unk	
19/03 3. Has the vessel retained onboard, transhipped, landed or stored any part or whole carcass of mobulid rays (Manta and devil rays)?	Unk	
18/02 2. Has the vessel recorded catches of blue shark in accordance with Resolution 15/01?	NA	
18/05 7. Has the vessel recorded catches of Striped Marlin, Black Marlin, Blue Marlin and Sailfish in accordance with Resolution 15/01?	NA	
17/05 2. and 3 a) For sharks fresh (on ice) has the vessel retained all parts of the shark except heads, guts and skins, with the exception of species prohibited by IOTC?	Yes (stated as whole & ungutted, and small fresh catch was)	
17/05 2 and 3 b) For sharks frozen, has the vessel retained for all sharks, fins amounting to >5% of the weight of sharks on board?	Yes (stated as whole & ungutted, frozen catch not checked in detail)	
17/05 5. Have shark fins been removed from the carcass?	No (no fin removal seen)	
12/09 2. Are there any parts or whole carcass of thresher sharks on board?	Unk	
19/04 11. b) Does the AFV comply with all relevant IOTC CMMs?	No	X
<u>Comments</u>		

11. SFPO ACTIONS TAKEN

Vessel and Master detained and escorted to DG	
FPN issued and catch and gear seized	
IOTC Reporting Form to be completed	X
Master given verbal warning and released	X
No further action, vessel released	
<u>Comments:</u> .	
Swordfish was photographed and recorded in the catch - IOTC species.	

12. DISEMBARKATION and RECOVERY

Time FV disembarked	15:45	(HH:MM)
Time RHIB recovered to the BPV	16:00	(HH:MM)
<u>Comments:</u>		

13. VESSEL RECORDS and HISTORY

Vessel on IOTC register	N	IOTC number	
Date authorised from		Date authorised to	
Vessel currently authorised to fish in IOTC area of competence (Y/N)		N	
Version of IOTC database referenced:		MRAG update	
Vessel previously boarded (Y/N)	Y	Inspection report ID	'Inspection_Report_CJ005_T6_24_AVE_MARIYA_07_03_2022_v2'. AND Inspection_Report_RD008_AVEMARIYA_20042021
Master previously boarded (Y/N)	Y	Inspection report ID	Inspection_Report_CJ005_T6_24_AVE_MARIYA_07_03_2022_v2'.
Owner previously boarded (Y/N)	Y	Inspection report ID	'Inspection_Report_CJ005_T6_24_AVE_MARIYA_07_03_2022_v2'.
Crew previously boarded (Y/N)	unk	Inspection report ID	
<u>Comments:</u> Same skipper/owner on board for the last inspection on 07/03/2023. Informal diary and plotter record dates, and positions of gear deployments and catch.			

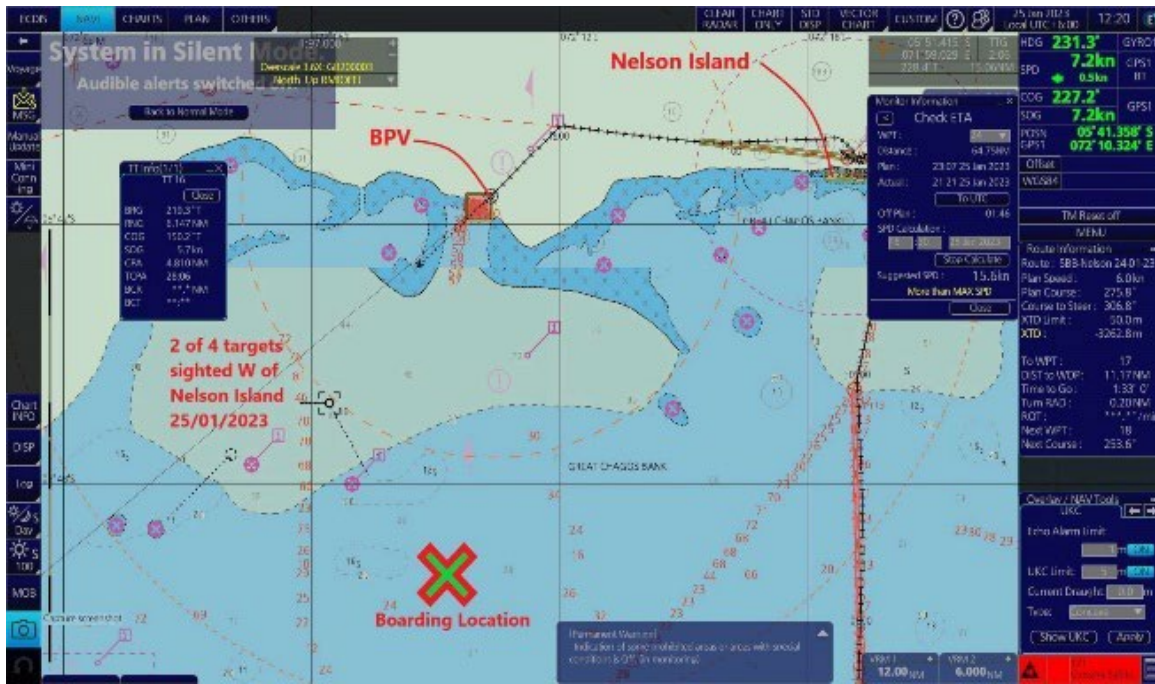
Caradoc Jones

02/02/2023

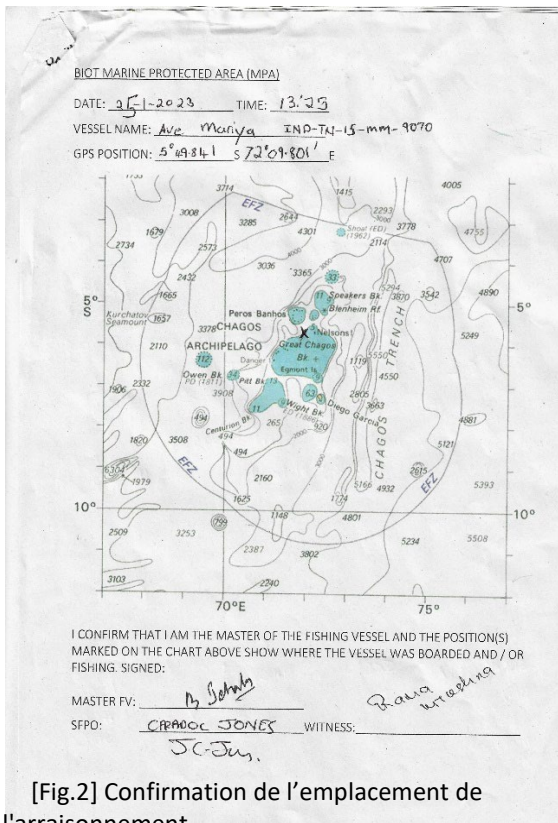
BIOT Senior Fisheries Protection Officer

ANNEX 1: PHOTOGRAPH LOG

Stage of Boarding / Inspection		Type of Photograph	Number of photos
Prior to Boarding		Portside	7
		Starboard side	4
		Vessel name and identification	5
		Bow	5
		Stern	3
		Evidence of fishing	15 (including informal diary with catch log)
		FV with BPV	2 (with Daughter Craft)
		Other	
Wheel house		Radar	
		GPS	3
		SFPO GPS	
		Radio equipment	1
		VMS	No VMS
		Plotter	2
Documents		License	No licence
		Logbook	No logbook (informal diary with positions & catch-log)
		Boat departure form	No form
		Insurance	4
		Other documents	Informal diary and copy-book.
Crew identification		Captain photos	2
		Crew member photo	3
		Captain identification	2
		Crew identification	1
Fishing activity	Fishing equipment	Nets	3
		Longline	5
		Wire trace	2
		Hand line	
		Harpoon	
		Pots / traps / cages	
		Marker buoys	6
		Fishing equipment in water	
	Other		
	Evidence of fishing	Blood on deck	
		Catch in water	
		Catch released alive	
		Hauling	
		Position Gear (start)	5 pictures of fishing positions in diary
		Position Gear (end)	5 pictures of fishing positions in diary
	Holds and catch storage	Hold lid on	2
		Hold lid off	5
		Catch in hold	16
		Bridge deckhead	
		Catch on deck	
Security seals			
Other (list)			



[Fig.1] Aperçu de l’ECDIS annoté 25/01/2023 12h20 heure locale



[Fig.2] Confirmation de l’emplacement de l’arraisonnement



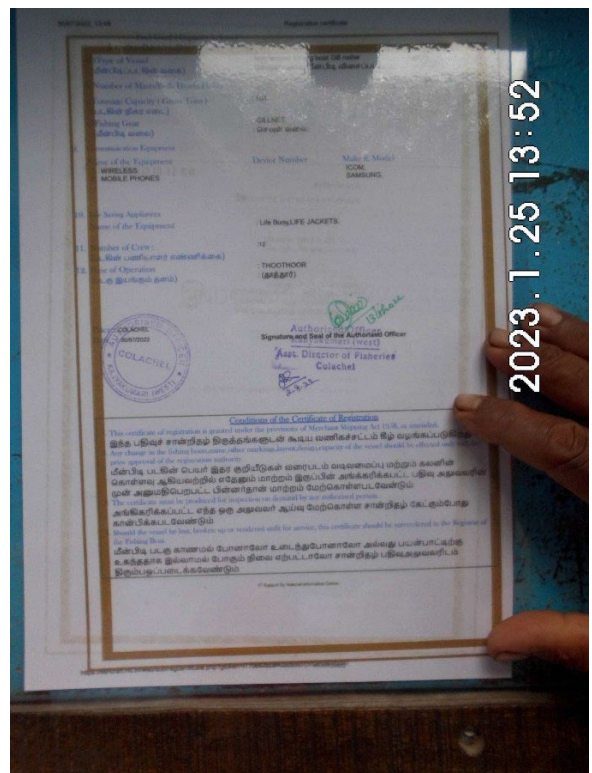
Fig 3. Combinaison de GPS / AIS TX RX confirmant la position du navire



[Fig.4] Deuxième combinaison du GPS / AIS indiquant les déploiements des engins



[Fig.5] Certificat d'immatriculation 1/2



[Fig.6] Certificat d'immatriculation 2/2



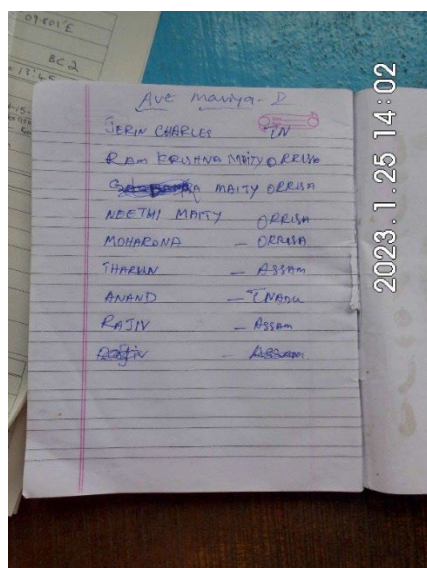
[Fig.7] Permis de conduire du propriétaire/capitaine confirmant son identité



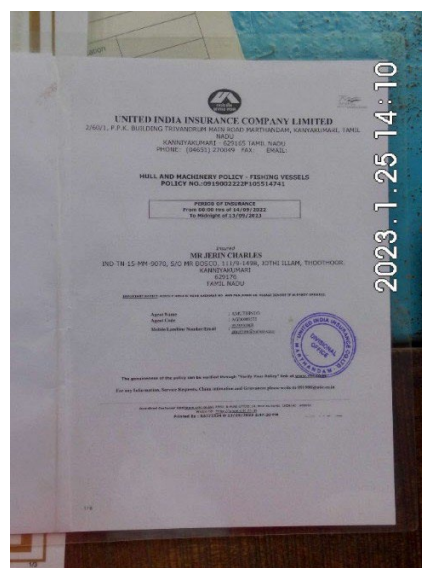
[Fig.8] Propriétaire/capitaine Jerin Charles avec des bas de ligne acier



[Fig. 9] Les 8 membres d'équipage de l'Ave Mariya. Capitaine 3ème à partir de la gauche



[Fig. 10] Liste de l'équipage



[Fig.11] Police d'assurance pour les zones côtières de l'Inde



[Fig.23] Lumières des fanions / AIS fixé avant/après déploiement Pas de marquage du navire



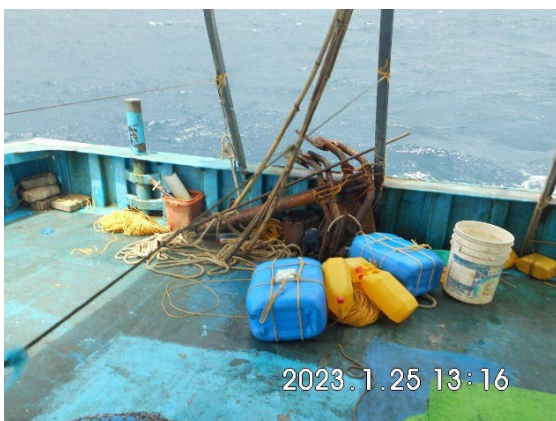
[Fig.24] Filets non arrimés, ancre et patrouilleur annexe du TBOI



[Fig.25] Toit avec ensemble de lumières de pêche



[Fig.26] Transpondeurs de l'AIS 'A', 'O' & '1'. Pas de marquage du navire



[Fig.27] Ancres



[Fig.28] Bas de ligne acier à bord



[Fig.29] Poissons frais capturés: *Epinephelus*



[Fig.30] Poissons frais capturés: *Lutjanus bohar*



[Fig.31] Capture dans cale : *Aethaloperca rogae*



[Fig.32] Espèces de requins



[Fig.33] Cales à glace



[Fig.34] Soute 1: Espèces de requins



[Fig. 35] Soute 2 : Espèces de requins.



[Fig.36] Soute 3: Espèces de requins



[Fig.37] Espadon (*Xiphias gladius*)



[Fig.38] Espèces de raies ~ 1,5m.



British Indian Ocean Territory Administration
Foreign, Commonwealth and Development Office
London SW1A 2AH

Sanjay Pandey
AC(Fy); DoF, GoI

2 février 2023

cc. Dr.P.Paul Pandian, Commissaire en charge du développement de la pêche, Gouvernement de l'Inde ; M. J. Balaji, Ministère de la pêche, de l'élevage et de l'industrie Département des pêches ; Thiru Anitha R. Radhakrishnan, Ministère de la pêche – Protection des pêcheurs et élevage, Tamil Nadu; Thiru A. Karthik, IAS., Secrétaire principal du Gouvernement, Protection des pêcheurs et élevage, Tamil Nadu

E-Mail: sanjay.rpandey@gov.in; pl_pndn@yahoo.com; jsfy@nic.in; animalfishminister@gmail.com; ahsec@tn.gov.in

Cher Dr Pandey,

Rapport sur l'inspection du navire sous pavillon indien IND-TN-15-MM-9070 (AVE MARIYA) dans les eaux du Territoire Britannique de l'Océan Indien (TBOI) et demande d'assistance.

Le navire sous pavillon indien IND-TN-15-MM-9070 (AVE MARIYA), a été arraisonné et inspecté faisant suite à des soupçons d'implication dans des activités illicites, et plus précisément la pêche illicite, dans les eaux du TBOI le 25 janvier 2023. Le navire avait pêché dans les eaux du TBOI pendant au moins une semaine et avait à bord des poissons frais, dont des espèces gérées par la CTOI, de l'espadaon (*Xiphias gladius*). Le navire ne figurait pas dans la Liste des navires de pêche autorisés de la CTOI. Le navire n'avait pas soumis de formulaire de déclaration de transit aux Autorités du TBOI. Le navire pêchait de manière illicite sans licence dans les eaux du TBOI et a été sommé de quitter immédiatement les eaux du TBOI.

Nous notons que ce navire provient de Tamil Nadu. Nous souhaiterions demander votre assistance pour rappeler immédiatement le navire au port et informer les personnes compétentes des autorités de l'État et du port de la nécessité d'ouvrir une enquête. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir 1) mener une enquête réglementaire sur les activités de ce navire, incluant les données de tout Système de Surveillance des Navires (SSN) ; 2) faisant suite à votre enquête, nous indiquer de façon anticipée toute action en justice à l'encontre du propriétaire et capitaine du navire que vous envisagez d'engager par le biais des autorités d'État/de l'Inde en ce qui concerne toute infraction à la réglementation des pêches de l'Inde. Cela inclurait la pêche illicite dans les eaux d'un État tiers, et plus précisément du TBOI.

Ce navire a été inclus dans la Liste des navires INN de la CTOI en mai 2022. L'immatriculation du navire date du 30/07/2022 (cf. photos 5 et 6 du Rapport d'inspection), soit après la date d'inclusion dans la Liste des navires INN et démontre donc un mépris total des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI et une incapacité à mettre en œuvre les contrôles de l'État du pavillon. Ces informations détaillées seront transmises au Comité d'Application de la CTOI.

Pour toute question ou assistance, n'hésitez pas à nous contacter. Nous comptons sur votre coopération. Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception du présent courrier de ses pièces jointes.

Cordialement,

M. Balraj Dhanda
Administrateur du TBOI, Directeur des pêches

Mr J. Moir Clark
Délégation du Royaume-Uni auprès de la CTOI

Pièce jointe: Rapport d'inspection pour: IND-TN-15-MM-9070 (AVE MARIYA)